

LES  
**CAHIERS**  
DES DROITS DE L'HOMME  
REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV<sup>e</sup>  
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN  
Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 150 FRANCS  
Abonnement pour 10 n<sup>os</sup> : 500 FRANCS

SOMMAIRE

<i>Message aux Sections</i> . . . . .	LE BUREAU
<i>Réponses des Sections</i>	
<i>Après le Message.</i> . . . . .	Émile KAHN
<i>Les décisions du 31 octobre :</i>	
— <i>L'affaire "des fuites" sur rapport de</i> . . . . .	G. COMBAULT
— <i>En Indochine après Genève sur rapport de</i> . . . . .	Odette MERLAT
— <i>La situation en Afrique du Nord sur rapport de.</i> . . . .	Et. NOUVEAU
— <i>Devant les accords de Londres et de Paris.</i>	
<i>Résolutions de la Fédération internationale :</i>	
— <i>En Roumanie, en Iran, et le désarmement à l'O. N. U.</i>	
<i>Interventions juridiques de la Ligue.</i>	
<i>Trois Chroniques à la Radio.</i>	

Lire, en dernière page,  
les indications pour le Congrès national.

JIP 298

## AUX SECTIONS

### Avis urgent

Suivant le vœu du Congrès, le Bureau étudie la création d'un Bulletin d'information, servi périodiquement à tous les ligueurs.

En attendant, le Secrétariat général serait disposé à envoyer à tous les ligueurs d'une région, puis d'une autre, pour les renseigner sur notre action, un numéro spécimen des *Cahiers*.

A une condition, toutefois : **que les Sections nous fassent parvenir, dans le plus bref délai, les noms et adresses de tous leurs membres.**

Il est bien évident qu'à défaut de ces indications, ni Bulletin, ni *Cahiers* ne pourront parvenir à leurs destinataires.

Emettre un vœu, c'est bien — en rendre l'application possible, c'est mieux.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

## Contre la raison d'État

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 18 octobre 1954, Considérant que la Ligue n'a cessé de s'élever contre la procédure arbitraire des procès politiques dans les démocraties populaires,

Rappelant en particulier ses protestations contre « les parodies de justice » du procès Slansky à Prague (1<sup>er</sup> décembre 1952) et du procès Rajk en Hongrie (17 octobre 1949) ;

Prend acte des déclarations publiquement faites par le secrétaire du parti communiste de Hongrie Kovacs, reconnaissant « l'incorrection criminelle » des arrestations opérées par le Bureau de la Sécurité d'État, la fausseté d'accusations fondées sur des témoignages « inventés ou fabriqués de toutes pièces », et proclamant « l'entière réhabilitation de nombreux camarades innocents », victimes de ces procédures ;

Observe que cet aveu, assurément plus louable que l'obstination mise en certaines démocraties occidentales à maintenir des condamnations abusives, vient cependant trop tard pour réparer entièrement le mal causé par l'injustice ;

Regrette qu'il n'y soit question que des poursuites contre des « camarades » communistes et que le même arbitraire, menant aux mêmes injustices, reste valable contre les membres d'autres partis.

Il souhaite que partout désormais, et à l'égard de tous, la justice pour être juste, cesse d'obéir à la raison d'État.

P. S. 22 novembre. — On apprend aujourd'hui que le gouvernement hongrois vient de libérer, après quatre ans de détention arbitraire, Mme Anna Keithly, ancienne vice-présidente socialiste de l'Assemblée nationale de Hongrie. Le vœu de la Ligue, émis en pensant à elle, a donc été entendu.

# MESSAGE

## du Bureau aux Sections

(19 SEPTEMBRE 1954)

*Au moment où la fin de l'été annonce la reprise de l'activité des Sections, le Bureau de la Ligue leur adresse ses vœux de bon travail et de succès.*

*Il leur demande de consacrer leur séance de rentrée à l'examen de la situation générale et locale. Car les événements d'hier sont pour la Ligue tout entière un encouragement, et les problèmes d'aujourd'hui, avec les espoirs qu'ils ouvrent et les réactions qu'ils suscitent, doivent être pour elle un stimulant.*

*Depuis le mois de juin dernier, il y a quelque chose de changé en France, et, par la France, dans le monde. A des gouvernements inertes et passifs a succédé un gouvernement de résolution et d'action. A l'acceptation docile de mots d'ordre, qui ne venaient ni de notre peuple, ni de ses représentants légitimes, a succédé une volonté de réflexion indépendante et de décision conforme au sentiment du pays. Au recours à la dissimulation et au déguisement d'une politique se réclamant de la liberté en la mutilant, de la justice en la faussant et de la paix en la refusant, a succédé un esprit de clarté, de droiture et de franchise. A la méconnaissance et au mépris de l'opinion populaire ont succédé, dans un climat de confiance mutuelle, les entretiens avec le peuple lui-même et la recherche de son appui. Ainsi, la vie publique en France, trop longtemps défigurée, est redevenue démocratique, c'est-à-dire conforme à l'idéal permanent de la Ligue.*

*A cette renaissance de l'esprit démocratique au pouvoir a répondu le réveil de la démocratie dans sa masse. Alors que, déçue, découragée, lassée, elle se détachait des affaires publiques, elle a repris espoir en l'avenir prochain et elle entend contribuer à le forger. Nous le sentons bien dans la Ligue où, depuis quelques mois, des adhésions significatives nous viennent, des Sections disparues renaissent, des Sections dormantes s'animent.*

*Cette confiance qu'on nous témoigne, et qui doit grandir, nous la devons avant tout à la confirmation éclatante de nos vœux, à la justification éclatante de nos campagnes.*

*Nous avons, depuis des années, défendu pied à pied les libertés menacées, la justice bafouée, la vérité défigurée. Et il apparaît désormais qu'aucune solution réelle et durable des grands problèmes n'est possible hors de la liberté, de la justice et de la vérité.*

*Nous avons, depuis le début, élevé notre protestation contre la guerre absurde et écrasante d'Indochine. Nous avons demandé sans relâche la fin de cette atroce et vaine saignée. Nous avons démontré sans relâche la possibilité d'y mettre un terme par la négociation. Et voici qu'en quelques semaines, la ténacité clairvoyante d'un homme — un des nôtres ! — en terminant, humainement et dignement cette guerre, nous a donné raison.*

*Nous avons, de longue date, alerté l'opinion française sur les problèmes africains : celui de Madagascar, qu'on a tenté de noyer dans le sang, celui de l'Afrique noire, celui de Tunisie et celui du Maroc, qu'on a laissés comme à plaisir s'envenimer. Là encore, nous avons montré l'affreuse vanité des solutions de violence, et ouvert la voie aux solutions d'accord dans la garantie réciproque des droits. Là encore, il a suffi, en Tunisie du moins, d'agir suivant nos vœux, pour rendre possible l'apaisement.*

*Nous avons, dès que s'est affirmée et qu'a pris corps l'intention de réarmer l'Allemagne, dénoncé ce danger pour la démocratie et pour la paix. Nous avons combattu la Communauté européenne de Défense comme une contrefaçon cléricale et réactionnaire de l'idéal européen, sans effet stratégique, mais non sans effet politique, puisqu'elle ôtait à la France, avec ses droits essentiels d'État démocratique, sa qualité de grande puissance pour rendre à l'Allemagne, avec sa souveraineté, des privilèges*

d'option et des tentations de revanche — puisqu'elle surexcitait par là l'antagonisme permanent entre les deux pays qu'on prétendait réconcilier — puisqu'elle barrait enfin la route à toute réduction des armements, à toute atténuation ou suspension de la guerre froide. Là encore, l'expérience est survenue : la conférence de Bruxelles, prototype des comités de la C. E. D., a montré ce qu'y eût été l'audience accordée à la France, et l'Assemblée nationale, à deux reprises, en condamnant à des majorités croissantes la C. E. D., sans qu'aucun de ses partisans ose en louer le texte, à son tour nous a donné raison.

Comment expliquer, sur tous ces points, cette justification de la Ligue, cet hommage à sa clairvoyance ? Par le scrupule dans la recherche et le contrôle des informations nécessaires — par la totale indépendance à l'égard de toute combinaison d'intérêts, personnels, politiques ou autres — enfin et surtout, par la fidélité aux principes qui, depuis plus de cinquante ans, la dirigent. Il s'est ainsi créé, entre nous tous, ligueurs, une manière quasi spontanée de sentir, de réagir et d'agir. Conservons-la comme notre bien le plus précieux, à l'heure où tant de problèmes encore appellent d'urgentes solutions.

Problème de l'Europe et de la condition, politique et militaire, de l'Allemagne — problème de la collaboration française avec tous les États d'Indochine — problème marocain, tout entier à résoudre — problème des rapports internationaux, non seulement en considération de l'Est européen et asiatique, mais aussi de nos voisins, de nos alliés et de l'O. N. U., à laquelle il faudra restituer l'esprit et le rôle que lui voulaient ses fondateurs.

En France même, ce renouveau démocratique, que nous saluons tout à l'heure, il est à maintenir, à poursuivre, à enraciner. Combien d'efforts en perspective pour plus de justice et plus de respect des libertés ! Un seul exemple, celui de l'École, Nous avons entendu le président du Conseil, parlant aux écoliers, reprendre l'accent des Ferry, des Buisson, des Paul Bert et des Lavisso, créateurs et animateurs de notre enseignement laïque. Mais il n'a pas dissimulé tout ce qui est dû à l'École, et qui lui manque pour être égale à sa mission. Nous n'avons pas le droit de dissimuler, nous, ce qu'il faudra d'énergie, de constance, de fermeté communes pour surmonter les résistances certaines, avouées ou sournoises.

Nous n'avons pas le droit d'ignorer les résistances prêtes à se dresser contre la démocratie renaissante : soit dans les administrations publiques mal résignées au renoncement à l'arbitraire — soit dans certains corps judiciaires, réfractaires aux libertés provisoires comme à la réparation d'erreurs toujours possibles — soit dans certains milieux politiques ou autres, pour qui le renouveau démocratique est une usurpation sur leurs prétentions, intérêts et privilèges. En face de quoi nous nous trouverons demain, nous en avons eu l'avant-goût en cette séance du 31 août où tant de haines exploisaient à la tribune et dans la salle de l'Assemblée, et par cette singulière collusion, à Bruxelles, avec le chancelier allemand — collusion dont le président Herriot, du fond de son cœur républicain, a pu dire qu'en des temps plus normaux on la jugerait très sévèrement.

Préparons-nous donc, ligueurs, à la dure action de demain. Mais, sur cette action, ne permettons pas d'équivoque.

La Ligue n'est pas un parti, ni l'auxiliaire d'aucun parti. Elle n'entre pas dans la mêlée, électorale, parlementaire ou gouvernementale, des partis. Ce qu'elle a toujours été, une association volontaire, désintéressée et indépendante, de républicains pour la défense des principes de la République, elle le reste. Elle n'est au service d'aucun gouvernement, à la suite d'aucun. S'il lui arrive, par chance, d'approuver tel acte d'un gouvernement, elle garde, sur tout le reste de son action, une liberté de jugement entière.

Nous nous sommes trouvés d'accord avec le président Mendès-France sur les questions importantes que j'ai mentionnées plus haut. Il peut nous arriver, il nous arrive déjà, de constater quelques désaccords.

Nous ne sommes pas, comme lui, convaincus que le réarmement de l'Allemagne soit désormais inévitable : s'il est vrai, comme la social-démocratie allemande l'a plusieurs fois fait entendre, que l'idée première de ce réarmement ait été suggérée aux Américains en 1950 par le chancelier Adenauer, vieux renard qui sait voir loin, quatre années écoulées ne nous inclinent pas à trouver acceptable ce qui, en soi, était et reste dangereux.

*Si nous croyons, avec le président Mendès-France, que l'affermissement de la paix exige le rapprochement du peuple allemand et du peuple français, et leur coopération, nous pensons, nous, qu'il y a d'autres modes de coopération que l'association militaire, que le rapprochement doit s'étendre à tout le peuple allemand et pas seulement à sa fraction occidentale, enfin, qu'au regard des crimes de l'occupation, si l'intérêt supérieur de la paix interdit la rancune, il ne demande pas, il ne permet pas l'oubli.*

*Je passe sur d'autres dissentiments, notamment en ce qui concerne au Maroc le sultanat. Que signifient ces différends? Que des hommes de pensée libre et d'égale bonne volonté peuvent, pour servir le même idéal et concourir aux mêmes fins, ne pas donner la même valeur aux mêmes moyens. Cela ne les oblige qu'à s'en expliquer franchement. Cela ne les condamne ni au mépris, ni à la haine, ni à se faire les complices des méprisants et des haineux.*

*Or, nous nous trouvons en présence d'un déchaînement inouï de haines et d'une coalition de ces haines, avides de revanche et pressées de l'obtenir. Il faut que les ligueurs éloignés de Paris le sachent : une conspiration s'organise, riche de moyens et d'appuis, même extérieurs, contre le gouvernement qui a osé terminer la guerre d'Indochine, régler l'affaire de Tunisie, accepter le refus de la C. E. D., qui se propose de mettre plus de justice dans l'économie française et plus de paix dans le monde, et qui a rendu à la France, et d'abord à la jeunesse de France, le goût de l'action et la foi dans l'action.*

*Tous d'accord, n'est-ce pas? La Ligue ne permettra pas que l'œuvre accomplie en ces trois mois plus pleins que toutes les années précédentes soit remise en cause, effacée ou mutilée. Il s'agit d'une nouvelle Défense républicaine, gage de nouveaux progrès républicains : la Ligue en est. La Ligue qui, dans la division des partis et le désarroi des esprits, est restée étroitement unie, clairvoyante et résolue, est désignée pour devenir, une fois de plus, le lieu de regroupement de toutes les forces républicaines. Vous le voulez avec nous : avec nous vous voudrez et vous saurez le faire.*

*Le Bureau vous assure de sa solidarité affectueuse et vous souhaite bon courage.*

LE PRÉSIDENT.

Emile KAHN.

## RÉPONSES DES SECTIONS

Comme le dit le Président dans son article *Après le Message*, il est trop tôt pour dresser le bilan des réponses, puisqu'il en arrive sans cesse. Mais on peut déjà en présenter une première analyse.

C'est ainsi qu'il est permis, dès à présent, d'affirmer que le Message a été lu en de très nombreuses Sections et qu'il y a donné l'occasion d'un large débat.

Presque partout, les Sections lui ont fait bon accueil et se sont déclarées d'accord avec l'action du Bureau et du Comité central. Sur une quarantaine de réponses de provenance très diverse [il en est parvenu jusqu'à ce jour de 19 départements (1)], deux seulement signifient leur désaccord : Auxerre et Nantes. Fidèles à l'esprit de la Ligue, qui n'admet pas qu'on dissimule ou qu'on déforme la pensée d'un contradicteur, nous citerons largement ces deux Sections mécontentes.

Auxerre, s'étonnant de l'action de la Justice militaire dans l'affaire des fuites, demande :

*Pourquoi le Comité central et le Bureau de la Ligue sont-ils restés muets jusqu'à ce jour devant cette paro-*

*die de justice, alors qu'ils étaient hier encore si prompts à s'alarmer d'actions relativement insignifiantes du gouvernement américain?*

*... La Ligue, ou plus exactement son Bureau et son Comité central, ne sont plus que des sections à peine camouflées du Komitform (sic). Pour Paris toutes les occasions de dauber sur les Américains sont bonnes. Tous les motifs d'innocentier la Russie impérialiste sont valables.*

(Suit un paragraphe sur le réarmement de l'Allemagne, que nous retrouverons plus bas.)

Nantes s'attache à commenter le message :

*Avec le Comité central, la Section se réjouit de l'impulsion et du renouveau donnés au Gouvernement français par le Président Mendès-France. Avec lui, elle se réjouit de la cessation des hostilités en Indochine, elle félicite le Président du Conseil de son courage, de son habileté. Courage et habileté qui lui ont permis de tirer le meilleur parti possible de la situation, alors que nous venions de subir un désastre militaire, que nous nous trouvions seuls, ou à peu près, et plus en état de subir que de discuter les clauses d'un armistice. Le Président du Conseil a eu le courage de déclarer à la tribune du Parlement : « Je veux la paix, mais si cette paix se révélait impossible, alors il faudrait appeler le contingent. » Ce qui pour tout le monde voulait dire :*

(1) Parmi ceux dont il n'est encore rien arrivé, mais d'où les réponses ne doivent plus tarder bien longtemps, citons l'Ailier, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, les Basses-Pyrénées, le Gard, le Haut-Rhin, la Haute-Garonne, la Haute-Vienne, la Gironde, l'Isère, le Loiret, le Puy-de-Dôme et le Var.

si nous sommes obligés de continuer la guerre, nous ne le ferons plus à la sauvette, mais nous y mettrons le poids.

Il a eu aussi l'habileté, alors que les U.S.A. semblaient nous avoir abandonnés à nous-mêmes, de les ramener dans notre jeu par son entrevue avec Foster Dulles : ainsi, il a pu se présenter à la table des négociations avec de nouveaux atouts. Derrière notre faiblesse, se profilait à nouveau la puissance américaine, et soutenu par l'amitié anglaise, il pouvait discuter d'égal à égal, ou presque.

Indiscutablement, le Président du Conseil a tiré le meilleur parti de la situation. Nous l'en félicitons et lui en sommes reconnaissants : il n'en reste pas moins que nous venons une fois de plus d'essuyer un désastre, et il est à craindre que l'influence française en Indochine où nous ne nous étions pas fait connaître uniquement par des négriers, ne soit plus qu'un souvenir. Nous nous réjouissons de la fin de la tuerie, mais nous ne pensons pas à pavoiser.

En ce qui concerne le discours du Président du Conseil aux écoliers de France, la Section estime que, en donnant à ce discours le sens d'un coup de clairon sonnant le renouveau de l'esprit laïque, le Comité central force singulièrement le sens de ce discours, et prend son désir pour une réalité.

Ce discours, comme tous ceux de M. Mendès-France, était fort beau. Il donnait de sages conseils aux écoliers, à tous les écoliers ; il leur disait les raisons qu'ils avaient d'être reconnaissants à leurs maîtres, à tous leurs maîtres, mais de laïcité, point. Cela est si vrai, que le corps enseignant s'inquiète du silence du Président du Conseil sur la question laïque lors de son intervention au Congrès radical, comme il s'inquiète du projet de loi en instance d'être déposé sur le bureau de la Chambre, et qui tend à instaurer le dualisme dans l'enseignement agricole.

Dans le discours prononcé samedi soir devant les étudiants de l'université de Lille, le Président du Conseil rend hommage à l'enseignement laïque, gloire de notre République, mais nous n'en sommes encore qu'au coup de chapeau. Nous ne savons pas si, avec le Parlement actuel, M. Mendès-France peut faire mieux, mais voulons nous faire accepter ces discours comme un réveil de l'esprit laïque, non. Nous le souhaitons, mais refusons de nous abuser.

Suit un long développement sur le réarmement de l'Allemagne (voir plus bas), puis Nantes reprend :

Enfin, en ce qui concerne le dernier paragraphe du message où le Président du C.C. exulte en pensant à entraîner la Ligue dans une grande bataille politique, la Section nantaise rappelle que la Ligue a été créée pour la défense des libertés individuelles et la réparation des injustices : que c'est là l'essentiel de sa tâche et de sa mission, que l'action politique n'est qu'une conséquence de cette mission. Elle constate, avec des regrets, que le C.C. tend de plus en plus à faire de l'action politique l'essentiel de cette tâche.

Elle constate qu'à une époque où la presse de toutes opinions donne à tous les actes arbitraires de la police, à toutes les erreurs judiciaires, un retentissement et une publicité considérables, comme dans le cas du brocanteur Grange, de Bordeaux, parmi tant d'autres, que les effectifs de la Ligue stagnent, ou même s'amoin-drissent.

Elle pense que, pour la défense des droits et libertés de l'individu, il serait possible de rassembler un large mouvement d'opinion et d'adhésions, mais que ce mou-

vement est contrecarré par l'action politique du C.C., que des citoyens tout prêts à nous apporter leur concours dans le premier cas se détournent de nous dans le deuxième, et, au moment où le Président du C.C. nous invite à nous précipiter dans une grande bataille politique, la Section nantaise pense avec tristesse à tous les petits brocanteurs Grange, sur qui la pierre des tombeaux, ou les portes des prisons, resteront fermées (1).

Des réponses approbatives, nous ne retiendrons que le geste significatif de Lille, décidant « d'insérer intégralement au prochain bulletin du « Ligueur du Nord » le texte de ce message pour le porter à la connaissance de tous les ligueurs et de tous les amis de la Ligue », celui des Sections de Lyon et de la Fédération du Rhône le publiant intégralement dans un journal ami, enfin les observations suivantes de Puteaux (Seine), où copie du message avait été remise antérieurement à la séance à tous les adhérents :

La Section félicite le Bureau et le Président de la Ligue d'avoir pris l'initiative de cette lecture collective qui résume l'action de la Ligue en précisant ses points de vue sur les événements d'hier et d'aujourd'hui dont dépendent inéluctablement ceux de demain.

Demain nous réserve des surprises contre lesquelles tous les ligueurs devront se dresser, mais leur action personnelle n'est pas suffisante, il faut y ajouter l'action collective et organiser l'action de masse s'adressant directement aux Sections chargées de diffuser dans leurs milieux les bulletins, les messages, ordres du jour, protestations et autres moyens de propagande, chaque Section étant invitée à créer dans son sein une commission de propagande chargée, sous la direction du Président de Section, de cette diffusion.

... Si nous voulons donner ou conserver le goût de l'action aux ligueurs, continuons à nous entretenir par de nouveaux « messages du Bureau de la Ligue ».

..\*

La plupart des Sections ont accordé une importance particulière au problème du réarmement de l'Allemagne.

Seules se sont abstenues de se prononcer sur la question : Angers, Paramé, Puteaux et Saint-André-de-l'Eure.

En deux Sections, Banyuls et Roanne, la question a été discutée, mais les membres présents se sont partagés entre le pour et le contre. Voici comment s'exprime la réponse de Banyuls :

Analysant la question de la C.E.D., la Section se félicite, conformément à la position prise par la Ligue, du rejet de celle-ci dans sa forme actuelle.

Certains ligueurs font des réserves à propos des accords de Londres, car ils estiment qu'une véritable politique de paix doit être fondée sur le désarmement, plutôt que sur le réarmement, en particulier celui de l'Allemagne.

(1) Nous ne ferons pas de polémique. Nous avons cité sans la commenter, si éloignée qu'elle soit de la réalité vérifiable, l'appréciation malveillante d'Auxerre. Mais l'assertion de Nantes sur un prétendu abandon ou un prétendu relâchement de notre action juridique est plus qu'une simple méprise : car il suffisait pour en juger sans parti pris de lire la Ligue-Information, d'entendre la chronique radio-diffusée de la Ligue, ou simplement de se souvenir des dossiers dont nous saisit Nantes elle-même, et dont aucun n'a jamais été négligé.

D'autres, au contraire, pensent que le désarmement général et contrôlé n'est pas encore pour maintenant, qu'il faut, pour le réaliser, l'accord de toutes les nations, et qu'en attendant, sans y renoncer, il est bon que les peuples libres organisent leur défense, tant que subsiste une menace quelconque dans le monde.

Dans ces conditions, on ne peut se passer du concours de l'Allemagne.

Toutefois, il est à souhaiter que le réarmement allemand soit sérieusement limité dans son étendue et dans sa forme, afin que l'Allemagne n'ait jamais la possibilité de se servir de cette armée à des fins personnelles et agressives.

Trois Sections se prononcent nettement pour le réarmement de l'Allemagne : Auxerre, Nantes et Saint-Dizier. Nous publions leurs réponses *in extenso* et sans le moindre commentaire.

**Auxerre :**

Votre position contre tout réarmement allemand sous quelque forme que ce soit fait litière du danger russe et du droit de la France à la sécurité. Devant les 200 divisions moscovites épaulées par d'innombrables Chinois, vous n'avez qu'une solution à proposer à la France : désarmer. La leçon de 1919 ne vous a servi à rien.

... Personnellement, il m'est impossible de m'associer à votre action. J'ai trop souffert en tant que combattant des deux guerres pour approuver un programme qui ouvre la porte à une troisième invasion.

N'êtes-vous pas, en 1937, 1938 déjà, devant l'Allemagne hitlérienne, partisan de la sécurité par le désarmement et l'arbitrage ?

Avec MM. Herriot, Daladier, vous reprenez la même formule aujourd'hui.

Puisse-t-elle ne pas vous conduire aux mêmes résultats !

**Saint-Dizier :**

Constate que la position catégorique prise par la Ligue sur la question de la C.E.D. a eu pour résultat certain de diviser les ligueurs qui se sont affrontés : les adversaires de la C.E.D. reprochant aux partisans de vouloir le réarmement de l'Allemagne et ceux-ci affirmant que, placés devant le dilemme : réarmement allemand avec ou sans contrôle, ils ne font que choisir le moindre mal.

Manifeste sa surprise de trouver dans le Message du Bureau le passage suivant : « ... l'Assemblée nationale, à deux reprises, en condamnant à des majorités croissantes la C.E.D. sans qu'aucun de ses partisans ose en louer le texte... », alors que le débat a été engagé de telle sorte qu'il fut impossible aux partisans de la C.E.D. de développer leurs arguments.

...Souhaite voir la Ligue abandonner les vaines querelles sur le réarmement allemand qui nous divisent et intensifier au contraire son action en vue d'arriver à un désarmement général, simultané et contrôlé, seule mesure capable d'entraîner l'adhésion des masses populaires de tous les pays, si utopique qu'elle apparaisse en l'état actuel des choses.

**Nantes :**

En ce qui concerne le réarmement allemand, la Section de Nantes, qui était résolument partisante (sic) de la C.E.D., se félicite de la conclusion des accords de Londres et de Paris. Elle constate que les partisans de la C.E.D. ne se sont pas dérobes aux débats, mais que le vote de la question préalable ne leur a pas permis de défendre leur point de vue. Elle regrette que la question ait été uniquement posée sur le réarmement allemand et non sur la hiérarchie des périls. Elle constate que le réarmement de l'Allemagne occidentale n'est encore

qu'un projet, mais que le réarmement de l'Allemagne orientale est un fait : réarmement effectué non seulement avec l'autorisation, mais avec le concours et sous le parrainage de l'U.R.S.S. Elle affirme qu'en face du bloc surarmé des pays totalitaires, l'Occident a le devoir d'organiser la défense des démocraties, qu'aucune des nations occidentales ne possédant le formidable potentiel économique, démographique et militaire du bloc totalitaire, elles ne peuvent organiser une défense valable qu'en conjuguant la totalité de leur moyens, et en s'acheminant vers la construction de l'Europe, qui pourra alors jouer son rôle dans le maintien de la paix, rôle qu'elle ne pourra remplir que dans la mesure où elle sera forte.

La Section affirme que le désarmement général qui est le but vers lequel toutes les nations civilisées doivent tendre, est actuellement un leurre, le désarmement impliquant le contrôle international et, tant que le gouvernement soviétique sera ce qu'il est, il est impensable qu'il accepte ce contrôle. Elle se rend parfaitement compte que les armes nucléaires, dont la destruction préalable à tout désarmement est inlassablement réclamée par l'U.R.S.S., sont la seule garantie efficace dont disposent les démocraties, que, si elles avaient l'aberration de tomber dans ce piège, il ne resterait plus rien devant la puissance militaire du bloc totalitaire, et sa volonté de détruire les pays de démocratie, qui, pour n'être pas parfaite, représente cependant des valeurs auxquelles nous restons attachés.

Elle constate que la commission de l'O.N.U. discute depuis des années sans résultats tangibles, qu'elle nous annonce gravement que des progrès ont été réalisés quand, après des mois de discussions stériles, elle a réussi à déplacer un point ou une virgule dans un texte.

Elle se rappelle qu'Hitler ne manquait jamais de signer d'abord un pacte de non-agression avec les pays qu'il voulait asservir. Elle affirme que notre sécurité dépend, non d'un acte notarié, mais de notre résolution de défendre notre indépendance. Elle constate que les changements dans l'attitude du gouvernement soviétique et l'assoupissement de sa politique étrangère, ne sont que les conséquences des progrès réalisés dans l'organisation de la défense européenne, et notre volonté affirmée d'union. Que c'est là, et là seulement, que réside la possibilité de « coexistence » et non dans des traités auxquels le fascisme n'a jamais attaché d'autre importance que celle que l'on accorde à des chiffons de papier.

Pour toutes ces raisons, la Section nantaise de la L.D.H. estime que le réarmement de l'Allemagne occidentale, qui n'était pas souhaitable, est devenu une nécessité.

Elle regrette que dans son Message aux Sections, le C.C. présente la C.E.D. et toutes organisations qui en découlent, comme étant d'inspiration cléricale, elle constate que, si cette idée est vigoureusement défendue par des hommes et des partis d'obédience religieuse, elle l'est également par des hommes et des partis foncièrement laïques, et que, dans les rangs de ceux qui combattent cette idée, se trouvent également des hommes et des partis d'obédience religieuse.

Elle s'étonne du qualificatif de « vieux renard » appliqué au chancelier Adenauer, la Ligue montrant d'habitude plus d'égards aux victimes de l'hitlérisme et rappelle que le chancelier Adenauer fut de leur nombre, que cet Allemand est un Européen convaincu, et qu'il multiplie les efforts pour consolider la démocratie dans son pays.

Toutes les autres Sections s'affirment formellement contre tout réarmement de l'Allemagne, aussi bien par les accords de Londres et de Paris que par la C.E.D.

Leur nombre même nous interdit de les citer toutes. Celles qui ne le seront pas voudront bien nous en excuser. Voici donc, à titre d'exemples :

**Cayeux :**

*Tous ici rendent hommage à Pierre Mendès-France pour les résultats qu'il a obtenus rapidement et qu'il serait oiseux d'énumérer ; mais nous craignons que notre camarade ne s'arrête avant d'arriver au terme de sa course et qu'il ne réalise pas toutes nos espérances.*

*Déjà l'acceptation par lui du réarmement allemand (alors que le peuple allemand paraît lui-même y être opposé) nous a déçus. Il faut désarmer tout le monde et non réarmer, et la France aurait dû le dire clairement.*

**Courbevoie :**

*Approuve l'attitude du Président du Conseil Mendès-France lorsqu'il tient compte de la volonté du peuple, mais regrette qu'il ait méconnu celle-ci au sujet du réarmement allemand qu'elle continue à juger dangereux pour la paix ; laquelle ne pourra être assurée tant que deux blocs s'opposent l'un à l'autre.*

*Elle souhaite que des négociations soient entreprises dans le plus bref délai pour tenter de faire cesser cette opposition, et la course aux armements qui en résulte, afin d'écartier tout danger de guerre.*

**Paris 19<sup>e</sup> :**

*La Section du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, réunie le 19 octobre 1954, après avoir entendu la lecture du Message du Bureau de la Ligue, approuve l'action du Comité central et le félicite pour sa clairvoyance dans son action.*

*Souhaite ardemment que la paix soit maintenue dans le monde et pense qu'un désarmement progressif et général est la seule façon d'éviter la guerre. Aussi la Section déplore amèrement que l'on envisage à nouveau le réarmement de l'Allemagne.*

**Les Sables-d'Olonne :**

*Rappelant les décisions répétées des Congrès nationaux, estime que la paix ne peut se faire que par la négociation. Souhaite que cette négociation prépare, dans un délai rapproché, un désarmement simultané, progressif, général et contrôlé.*

*S'élève une fois de plus contre tout réarmement allemand sous quelque forme que ce soit.*

*La même motion a été adoptée, en Vendée, par les sections de Chantonay, Les Moutiers-les-Mauxfaits, Noirmoutier et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. « Il en sera de même, ajoute le Président fédéral, des autres Sections qui se réunissent ces temps-ci et se réuniront. »*

*Saint-Gilles-Croix-de-Vie a, de plus, adressé la lettre suivante au Président Mendès-France :*

*Monsieur le Président,*

*Vous avez maintes fois souligné combien l'appui de l'opinion publique vous avait été précieux lorsque vous avez eu des décisions à prendre au nom de la France, notamment lors des conférences de Genève et de Bruxelles.*

*Au moment où le réarmement de l'Allemagne constitue pour tous les Français l'un des plus graves sujets de préoccupation, nous tenons à vous faire connaître notre point de vue.*

*Nous ne pensons pas que c'est en réarmant l'Allemagne que l'on peut s'orienter vers le désarmement souhaité par tous. Les accords de Londres consacrent ce réarmement ; ils nous paraissent néfastes.*

*Pour nous, la solution devrait être recherchée dans une négociation entre les quatre grandes Puissances occupant l'Allemagne, ce qui constituerait un premier pas sérieux vers une détente internationale.*

*Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.*

**\*\***

*On l'a vu, à travers certaines réponses citées : les Sections hostiles au réarmement de l'Allemagne lui opposent l'effort pour le désarmement général.*

*Aucune d'entre elles ne se prononce pour un désarmement immédiat, pour un désarmement sans contrôle effectif, ni pour un désarmement unilatéral : de telles propositions ne sont attribuées à la Ligue que par ses calomniateurs.*

*Par contre, des Sections favorables au réarmement de l'Allemagne, qu'elles considèrent comme une nécessité temporaire, se déclarent en même temps pour le désarmement général. Tel est le cas, on l'a vu, pour Saint-Dizier.*

*Enfin, certaines des Sections qui se sont abstenues de se prononcer sur la question du réarmement de l'Allemagne prennent au contraire position très nette en faveur du désarmement. Ainsi, Saint-André-de-l'Eure (section du ligueur Mendès-France) :*

*Après discussions amicales et confrontation de toutes les idées, les vœux suivants sont adoptés à l'unanimité :*

*1. — La Section demande au Comité central d'intervenir auprès du gouvernement pour une coopération étroite de toutes les nations en vue d'une conférence effective de désarmement.*

*2. — La Section, considérant le droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes, de leur régime, en s'efforçant toutefois de respecter la Charte des Nations Unies des Droits de l'Homme, demande au Comité central d'intervenir, afin de faciliter le rapprochement des peuples, auprès du gouvernement, en demandant l'admission de la Chine à l'O.N.U.*

*Seules, Auxerre et Nantes rejettent le désarmement, on a pu s'en rendre compte, parce qu'elles le tiennent, la première pour un renoncement à se défendre, la seconde pour un leurre.*

**\*\***

*Nous ne saurions mieux résumer le sens général des réponses reçues qu'en citant deux d'entre elles, à la fois sobres et complètes.*

**Montpellier :**

*Au cours de son assemblée générale d'octobre, la Section de Montpellier de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, faisant un tour d'horizon sur les événements nationaux et internationaux, a voté la résolution suivante :*

*La Section montpelliéraine rappelle que la Ligue ne saurait soutenir systématiquement la politique d'un parti (quel qu'il soit) ou d'un gouvernement (quel qu'il soit). Elle ne détermine son attitude à leur égard que sur des faits précis.*

*La Section de Montpellier approuve la politique du gouvernement actuel en ce qui concerne la paix en Indochine, les promesses d'autonomie interne faites à la Tunisie et au Maroc, le rejet de la C.E.D.*

*Elle reste, par contre, persuadée que le réarmement de l'Allemagne envisagé par les accords de Londres serait particulièrement néfaste. Les résultats presque inévitables en seraient :*

— en Allemagne même : la résurrection du militarisme, le réveil et la réhabilitation du nationalisme, le danger accru des revendications territoriales et la mort de la jeune démocratie allemande;

— sur le plan international : les risques de guerre entre les deux Allemagnes, le retour à la course aux armements entre les blocs adverses, et l'échec définitif des tentatives pour le désarmement général qui peut seul assurer la paix.

Fidèle aux décisions des congrès nationaux, la Section de Montpellier « signifie son opposition absolue au réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit ».

#### Fédération du Rhône :

La Fédération du Rhône, appelée à prendre connaissance d'un message du C.C. aux Sections, se déclare solidaire avec le contenu de ce message.

Elle se félicite de voir se réaliser depuis trois mois des vœux que la Ligue renouvelle depuis des années : paix en Indochine, rejet de la C.E.D., apaisement en Afrique du Nord, renouveau démocratique.

Elle félicite, dans le Président Mendès-France, un homme, un ligueur, qui, par sa ténacité clairvoyante et son courage, a rendu possible une politique vraiment

européenne, excluant la division du monde en deux blocs.

Elle signale au mépris de l'opinion publique les manœuvres inqualifiables d'un ancien ministre qui, au moment de la conférence de Bruxelles, discréditait le chef du Gouvernement français et son ministre de l'Intérieur, auprès des gouvernements participants.

Elle réaffirme cependant, en toute indépendance, son opposition à tout réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit et quel que soit le bloc de puissances, occidental ou oriental, qui le propose.

La Ligue des Droits de l'Homme souhaite que des pourparlers ouverts entre les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. amènent une première limitation des armements, préjudant à un désarmement général, progressif, simultané et contrôlé.

Elle invite les gouvernements prodigues de déclarations pacifiques à conduire pratiquement leur politique, selon le vœu profond des peuples, vers l'affermissement de la paix.

La Ligue française des Droits de l'Homme, enfin, demande à tous les républicains de répondre à son appel, d'oublier ce qui les divise pour défendre l'œuvre accomplie et exiger le rétablissement de la République dans son caractère constitutionnel : social, démocratique, laïque et indivisible.

#### Le Secrétariat général de la Ligue.

**Dernière heure.** — Depuis l'achèvement du rapport ci-dessus, quatre réponses d'importance sont arrivées à la Ligue.

**Bailleul**, (Nord), qui, par l'activité de son Président *Paul Delahaye*, compte aujourd'hui 200 membres, a consacré au Message sa réunion du dimanche 21 novembre. A l'unanimité des 97 ligueurs, présents, le Message a été « acclamé », la confiance au Comité central et à son Président « confirmée et renouvelée ». D'autre part, « en parfait accord avec les membres du Comité central, la Section constate que la France a retrouvé son rang de grande nation avec le nouveau Président du Conseil. » Enfin, la Section émet le vœu que tout soit mis en œuvre contre la loi Barangé afin de sauvegarder l'école laïque, pierre angulaire de la République.

**Perpignan**, dont les membres se sont réunis le vendredi 29 octobre, « approuve sans réserve toutes les motions présentées par le Bureau central », rend hommage « au Président Mendès-France pour son action si efficace », salue l'accord de Genève pour avoir mis fin à une guerre atroce et épuisante et pour ouvrir les plus larges perspectives de paix durable, et lance l'appel aux adhésions.

**Le Raincy Villenoble** (Seine-et-Oise), où, nous dit-on justement, le Président *Eberlé*, dont l'activité est infatigable, « incarne aux yeux de tous le plus pur esprit de la Ligue en la vivant dans tous ses principes », approuve le Message, « félicite le Comité central de l'œuvre accomplie sans relâche », et, « approuve sans réserve l'esprit qui anime les dirigeants de la Ligue ».

**Amiens** enfin, dont chaque ligueur sait quelles sont l'activité vigilante et l'autorité sur tous les Républicains du département, a fait du Message l'occasion d'une grande réunion publique, salle de l'Hôtel de Ville, le samedi 20 novembre. Devant une salle comble, sous la présidence de *Gaston Sinoquet*, le Secrétaire fédéral *Bernard André*, membre du Comité central, a posé le problème de « l'expérience Mendès-France à la lumière des principes de la Ligue ». Après interventions de MM. *Cerisier*, conseiller municipal, *Bost*, Président de la Section, *Alavoine*, adjoint au maire, applaudissant tous aux débuts de l'expérience Mendès-France, critiquant le réarmement de l'Allemagne et demandant une négociation avec l'Est avant ratification des accords de Londres-Paris, *Bernard André* a fait, aux applaudissements unanimes, la synthèse du débat. Le compte rendu de la presse s'achève ainsi : « Le principal mérite de la Ligue est de faire prendre conscience des problèmes qui se posent à l'esprit des citoyens du monde moderne. La réunion de samedi soir a pleinement confirmé ce rôle de la Ligue par l'étendue des informations données et par sa haute tenue. »

Que les Sections encore retardataires, stimulées par de tels exemples, nous envoient enfin leurs réponses.

# Correspondance

I

Au Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Paris, le 9 juillet 1954.

Mon cher Président et Ami,

Boris m'a communiqué le texte d'une chronique que vous avez faite à la radio et j'ai été très sensible à la manière dont vous avez fait allusion aux tâches qui m'incombent maintenant.

Je sais, d'autre part, que le Comité Central de la Ligue a exprimé le désir d'être reçu par moi, mais je pense que Boris vous a expliqué dans quelles conditions je travaille actuellement et les raisons pour lesquelles je suis obligé d'écarter les visiteurs, même ceux dont j'apprécie de longue date le dévouement et l'activité pour des causes qui sont aussi les miennes. J'espère que dans un délai rapproché, si toutefois je franchis la difficile étape actuelle, il me sera possible d'entendre les avis de vieux amis comme vous-même et vos collègues au nom de cette Ligue des Droits de l'Homme qui me tient tant à cœur.

Je vous prie d'agréer, mon cher Président et ami, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : PIERRE MENDÈS-FRANCE.

II

Au Président du Conseil.

Paris, le 9 novembre 1954.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Le Comité Central de la Ligue, délibérant en séance extraordinaire toute la journée du 31 octobre, m'a chargé de vous faire part du résultat de ses travaux.

Il eût souhaité, d'accord avec l'ensemble de nos Sections, s'en entretenir avec vous. Mais il sait trop le poids de vos charges et le prix de votre temps pour vous demander de le recevoir.

Il vous prie seulement de prendre connaissance de la note ci-contre, exposant ses vues sur les grands problèmes actuels, et des pièces qui y sont jointes (Message adressé le 19 septembre par le Bureau de la Ligue aux Sections, résolutions du 31 octobre sur l'affaire dite « des fuites », sur le transfert envisagé des cendres de Pétain à Douaumont, sur la glorification de Saint-Arnaud, enfin sur l'application de la politique gouvernementale dans la France d'outre-mer).

Vous connaissez trop bien la Ligue, monsieur le Président, pour qu'il soit besoin de vous dire dans quelle volonté de servir le bien public elle vous fait part de ses réflexions. Ce qu'aucun de ses membres, à quelque rang qu'il soit, ne voudrait que vous ignoriez, c'est notre amitié pour le ligueur que vous êtes et dont la Ligue est fière, notre gratitude pour une action gouvernementale qui a su réveiller l'esprit civique en France et rendre à la France son crédit moral dans le monde, enfin les vœux que nous formons pour que cette action se poursuive et que ses effets bienfaisants demeurent.

Veillez agréer, monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de notre très haute considération.

Signé : ÉMILE KAHN.

\* \* \*

Au Président de la Ligue.

Paris, le 12 novembre 1954.

Mon cher Président,

J'ai bien reçu la communication par laquelle vous m'adressez les résultats des travaux du Comité central de la Ligue, à la suite de la journée du 31 octobre.

J'ai été très sensible à la confiance que les ligueurs, dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète, manifestent au ligueur que j'entends bien rester.

Veillez recevoir, mon cher Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : PIERRE MENDÈS-FRANCE.

## CONTRE LE TRANSFERT DES CENDRES DE PÉTAIN

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 31 octobre 1954, Emu de la proposition de résolution présentée par un parlementaire, tendant à inviter le Gouvernement à transférer le corps de Philippe Pétain à l'ossuaire de Douaumont et de la campagne menée autour de cette proposition,

Considérant que cette proposition, dix ans seulement après les crimes commis contre la France, contre l'Honneur et contre le Droit pour lesquels Philippe Pétain a été justement condamné, prend le caractère d'une véritable absolution,

Considérant qu'elle est déjà interprétée comme une réhabilitation par les collaborateurs du gouvernement de Vichy et de l'ennemi, qui n'ont voulu voir dans les lois d'amnistie qu'un encouragement et une promesse de revanche, cependant qu'elle apparaît légitimement aux Résistants et à la très grande majorité des Combattants de la Guerre 1914-1918 comme une offense à la mémoire de leurs morts,

Considérant en conséquence que son vote, loin d'apporter l'apaisement par lequel certains commentateurs prétendent le justifier, risquerait de faire renaître et d'aggraver les divisions entre les Français,

Demande à tous les parlementaires résistants de repousser cette proposition et fait confiance au Gouvernement pour s'opposer énergiquement à son adoption.

## APRÈS LE MESSAGE

### *La séance plénière du Comité Central*

Je reprends aujourd'hui un usage des Présidents d'avant-guerre.

A la suite d'une délibération importante du Comité Central, en face de questions graves, ils ne se contentaient pas de la publication des décisions prises, ni même du procès-verbal de séance : ils s'expliquaient sur le débat, son objet et son issue. Ainsi, sans attendre la discussion du rapport moral au Congrès, ils rendaient compte aux ligueurs de la direction donnée à la Ligue, et, en même temps, leur fournissaient les éléments d'un jugement personnel sur des problèmes difficiles.

A de telles explications, je suis revenu dès l'an dernier, en publiant dans les *Cahiers* les lettres échangées avec les Présidents d'Amiens et de Bordeaux. Cette publication, je le sais, a répondu à des appréhensions qui n'étaient pas seulement celles de mes correspondants, dissipé les malentendus et resserré l'union entre nous tous, ligueurs. Sous une forme différente, l'explication qui va suivre est donnée dans le même espoir.

Le Comité Central s'est réuni le dimanche 31 octobre en séance plénière, c'est-à-dire avec le concours de ses membres non résidants. Ceux-ci ne peuvent pas assister à toutes les séances du Comité. La plupart d'entre eux apportent une contribution précieuse à nos travaux en nous envoyant leurs avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et leurs votes sur les projets de résolution quand il nous est possible de les leur soumettre d'avance. Mais ce n'est pas toujours le cas, et rien ne remplace, d'ailleurs, la présence réelle, l'échange direct des vues, l'élaboration en commun des textes. Toute la Ligue doit sa gratitude aux collègues qui, pour permettre cette collaboration fructueuse, se sont imposé la charge d'un lourd déplacement.

L'ordre du jour établi par le Bureau et approuvé par le Comité en séance du 18 octobre comportait essentiellement l'analyse des réponses au Message du 19 septembre, l'étude de l'affaire dite « des fuites », l'examen de la situation en Afrique du Nord, en Indochine, et en Europe après le rejet de la C. E. D. et la conclusion des accords de Londres et de Paris.

Le Comité a pris connaissance avec un vif intérêt des réponses des Sections au Message du Bureau.

Toutes ne nous sont pas encore parvenues, il en arrive chaque jour de nouvelles, et il nous faut attendre pour en présenter le bilan. Dès à présent, pourtant, deux faits se dégagent — à savoir que l'initiative du Bureau a fourni aux Sections l'occasion d'un même débat singulièrement utile, à la fois examen de conscience et délibération sur l'action à entreprendre, et, d'autre part, que le plus grand nombre, le très grand nombre des réponses affirment un accord entier avec le Bureau et le Comité Central. Nous y reviendrons à propos de la situation européenne et du réarmement allemand.

L'affaire des fuites, exposée sous son double aspect, judiciaire et politique, par le vice-président Georges Gombault, a fait l'objet de la motion qu'on trouvera plus loin. Elle exprime la volonté unanime, non seulement du Comité, mais assurément de la Ligue tout entière, d'obtenir toute la lumière, d'atteindre tous les coupables,

La résolution sur l'Indochine, présentée avec un vif talent par notre collègue Odette Merlat, dit sobriement les craintes de la Ligue quant à l'application des accords de Genève.

Ces accords répondaient aux vœux du peuple français dans son immense majorité, à la fois parce qu'ils mettaient fin à une guerre injustifiable, atroce, ruineuse et sans issue, parce qu'ils posaient les principes d'une collaboration fructueuse avec tous les peuples de l'ancienne Indochine française, et qu'ils promettaient ainsi la présence maintenue de la France dans ses œuvres les plus fécondes et ses intérêts les plus légitimes.

L'opinion en est restée là. Elle ignore comment les accords sont appliqués. Elle n'a pas saisi le sens — et le péril — du traité de Manille auquel la France a souscrit imprudemment. Elle ne sait pas qu'il s'est formé, par la coalition de politiciens du Sud-Vietnam, de chefs français, militaires ou civils, en place au Sud-Vietnam, et de certains bureaux de Paris où persiste l'esprit de guerre, un véritable « lobby » indochinois, analogue au « lobby » chinois des Etats-Unis — que l'action de ce « lobby », conforme aux vœux américaines, tient la République démocratique du Nord-Vietnam pour l'ennemi à contenir, à isoler et, s'il se peut, à réduire — qu'ainsi, au rebours des espoirs soulevés par les accords de Genève, prédomine au Sud-Vietnam, au Cambodge, au Laos, dans l'inertie française,

quels qu'ils soient et si haut qu'ils aient pu être, d'en finir ainsi avec certaines mœurs de basse police, certains organismes semi-fascistes de police supplétive et certains procédés abjects d'opposition politique. Nous n'admettons pour ce scandale, ni l'avortement comme dans l'affaire des généraux, ni l'étouffement comme dans l'affaire des piastres : la salubrité de la vie publique exige la vérité établie au grand jour, la justice faite au grand jour.

De cette motion se rapprochent celles que le Comité Central a votées sur le transfert projeté des cendres de Pétain à l'ossuaire de Douaumont (proposition Georges-Etienne), sur l'application en Afrique française de la politique gouvernementale (proposition René Barthes), sur la glorification de Saint-Arnaud (proposition Emile Kahn). Elles ont été adoptées par tous sans objection, ni correction. Elles n'ont, cependant, par leur sujet, ni l'importance ni la portée des résolutions touchant l'Indochine, l'Afrique du Nord et la situation européenne, sur lesquelles je vais m'expliquer.

II

l'influence des Etats-Unis, tandis qu'au Nord-Vietnam sont entravées les tentatives de coopération économique et culturelle — si bien que les élections générales de 1956, qui décideront du régime vietnamien sur l'ensemble du territoire, risquent de marquer pour la France, défaite irréparable, l'heure de l'effacement définitif en Indochine et de mettre le monde devant un danger renaissant de conflit.

Il est temps, il n'est que temps, de se reprendre. La motion du 31 octobre est un avertissement à l'opinion, une adjuration au Gouvernement : si la Ligue est entendue, le redressement salutaire peut encore être opéré.

\* \* \*

Il est temps, il n'est que temps aussi, de régler les questions d'Afrique du Nord si l'on veut en éviter l'aggravation désastreuse pour la France et pour la Paix. Un rapport oral de notre collègue Etienne Nouveau a montré comment y parvenir en Tunisie, où la négociation heureusement ouverte par le président Mendès-France doit enfin se conclure, et au Maroc, où trop d'attente, trop d'arbitraire insuffisamment réparé, trop d'hésitations enfin devant le problème dynastique, ont laissé se prolonger un état d'insécurité intolérable. Les conclu-

sions de ce rapport sont exposées dans la motion publiée dans ce **Cahier** (1).

Cette motion n'avait pas encore pris sa forme définitive qu'elle devait être complétée. Les événements survenus en Algérie dans la nuit même qui a suivi la séance du Comité ne surprenaient pas seulement les autorités algériennes, mal informées par leurs services de surveillance : ils révélaient à l'opinion française le malaise algérien trop longtemps négligé et lui montraient l'urgence d'apaiser, à l'ouest comme à l'est de l'Algérie, une agitation qui se propage en Algérie.

Que cette agitation ait été entretenue et surexcitée par des intrigues étrangères, nul n'en doute plus aujourd'hui. Le Gouvernement s'est élevé contre la propagande fanatique de la Ligue arabe et l'appui qu'elle trouve en Egypte : il a bien fait, mais l'Egypte et la Ligue arabe ne sont pas seules excitatrices. Elles excitent à découvert, d'autres agissent plus sournoisement, à commencer par l'Espagne franquiste. Raison de plus pour un règlement rapide et apaisant des difficultés tunisiennes, marocaines et algériennes.

Il y a, en effet, des difficultés algériennes, sans lesquelles les excitations du dehors seraient tombées dans le vide. Une lourde erreur serait de les méconnaître, une

plus lourde erreur de les aggraver par une répression sans mesure.

L'ordre, condition de la sécurité, doit être rétabli. Telle est la tâche des autorités militaires, policières et judiciaires. Elles ne la rempliront qu'en frappant les seuls coupables. Rien ne serait plus néfaste — on l'a vu en Indochine, en Tunisie — que les expéditions punitives à la manière de 1945 dans le Constantinois et des ratisages du Cap Bon. La terreur peut imposer une soumission apparente : elle laisse au cœur une amertume qui, tôt ou tard, veut sa revanche.

Aussi bien, rétablir l'ordre par la force ne suffit pas. Ce qui n'est pas moins nécessaire immédiatement, c'est la justice. Cette justice trop attendue, trop lente à sortir de promesses vaines, exige l'attribution effective aux Algériens des droits que leur reconnaît la Constitution, l'élévation d'un niveau de vie tristement bas, enfin la réforme des conditions inhumaines faites en France métropolitaine aux travailleurs africains. Le Gouvernement y incline, il doit y être encouragé et soutenu par l'opinion. Toute l'opinion, consciente des devoirs de la France et de ses vrais intérêts, doit briser l'obstruction que vont opposer aux réformes l'aveuglement des routiniers et la résistance massive de tous les privilégiés.

### III

La situation européenne après les accords de Londres et de Paris a fait, le 31 octobre, l'objet du plus large débat.

Rien de plus naturel, étant donné, d'une part, le long combat de la Ligue contre la C.E.D., la part prépondérante qu'y ont prise les membres du Comité et l'inquiétude persistante que leur inspire le réarmement de l'Allemagne ; d'autre part, l'intérêt qu'ils attachent à « l'expérience Mendès-France », l'importance à leurs yeux du réveil de l'opinion et du renouveau démocratique, et leur répugnance à rejoindre et à seconder, même pour des raisons d'une qualité bien différente, une opposition haineuse et sordide — c'est-à-dire à permettre la retombée du gouvernement dans l'immobilisme et la réaction, et la rechute de l'opinion dans l'indifférence et le sommeil, mortels pour la République.

Ces sentiments, en apparence contradictoires, correspondent à ceux que traduisent la plupart des réponses des Sections au Message. Toutes, ou presque, affirment leur reconnaissance au président Mendès-France pour

l'œuvre accomplie et la vigueur rendue à la vie publique. Toutes, ou presque, se déclarent prêtes à lutter pour la durée de ce renouveau. En même temps, elles invitent le Comité Central à demander au président du Conseil de ne pas permettre le réarmement de l'Allemagne, d'ouvrir au plus vite la négociation avec l'U.R.S.S. pour mettre fin à la guerre froide, et d'entrer résolument dans la voie du désarmement collectif et contrôlé — condition pour elles essentielle et décisive de la paix.

Au Comité Central, le 31 octobre, les accords de Londres et de Paris, survenus depuis le Message, créaient pour chacun, devant un choix impossible à esquiver, un véritable cas de conscience.

N'y échappaient que les très rares, les extrêmement rares, qui, sans enthousiasme, avaient admis depuis longtemps le réarmement de l'Allemagne, suivant eux inévitable.

Tous les autres, sans exception, demeuraient au fond d'eux-mêmes convaincus que ce réarmement est un mal, mais pour certains d'entre eux un mal moins grand dans les accords récents que dans la C. E. D. Ceux-là trouvaient d'ailleurs en d'autres parties des accords des avantages compensateurs.

(1) Cette motion, soumise avant le vote à tous les membres du Comité, n'a recueilli que des approbations, notamment celle de notre collègue Marc Faure, Président d'honneur de la Fédération marocaine, qui a pris part à sa rédaction.

Un troisième groupe, sans méconnaître ces avantages, ne pouvait se résoudre à l'acceptation du réarmement allemand, en quelque cadre que ce soit.

Entre les partisans de ces trois thèses, le débat, ouvert sur un rapport écrit du président de la Ligue, a porté à la fois sur la résolution à prendre et la publicité à lui donner.

— Prenons garde, disaient les uns, aux effets d'une publicité imprudente. Apporterons-nous un appui à ceux qui guettent l'occasion d'en finir avec l'expérience Mendès-France? Servirons-nous ainsi, par goût de l'absolu, les rancunes vindicatives des auteurs de la C. E. D. et, pour affirmer publiquement notre opposition au réarmement de l'Allemagne, aiderons-nous ses plus dangereux partisans à reprendre le pouvoir?

— Prenons garde, répondaient les autres, de confondre l'action de la Ligue avec celle des partis. Aux partis incombe la charge d'une décision politique à laquelle la Ligue, par nature et par tradition, doit rester étrangère. Aux partis de mettre en balance l'inconvénient d'un vote favorable au réarmement et l'inconvénient d'un vote hostile au ministère. La Ligue, qui n'a pas le pouvoir de voter ni de prescrire un vote, se prononce, comme vous dites, dans l'absolu, c'est-à-dire sans réticence. Elle n'y a jamais manqué, quel que fût l'homme

au pouvoir, Painlevé dans la guerre du Rif ou Léon Blum dans la guerre d'Espagne. Y manquera-t-elle aujourd'hui pour la première fois?

Finalement, comme il est arrivé si souvent entre ligueurs et ligueuses qu'un égal souci d'être vrais et d'être justes, sans vote diviseur un accord est intervenu.

Il a été décidé : 1<sup>o</sup> de publier sans aucune réserve les résolutions prises sur l'affaire des fuites, le transfert des cendres de Pétain, l'administration de l'Afrique française, la glorification de Saint-Arnaud, les affaires d'Indochine et la situation en Afrique du Nord; 2<sup>o</sup> d'indiquer sommairement l'opinion de la Ligue sur la situation européenne dans un communiqué envoyé à la presse; 3<sup>o</sup> de donner au président de la Ligue mandat de faire connaître au président du Conseil son rapport sur les accords de Londres et de Paris; 4<sup>o</sup> de laisser au Président de la Ligue la liberté de publier dans les Cahiers, ou de ne pas y publier, le texte de ce rapport, étant entendu que, suivant l'usage, ses termes n'engagent que son auteur.

Le communiqué se trouvera plus loin. Quant au rapport, il a été porté à la connaissance du président du Conseil. Libre de le publier ici ou non, j'ai pensé que les ligueurs avaient le droit de le connaître, et le voici.

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé, depuis 1950, dans son Comité et dans ses Congrès, de s'élever contre le projet de C. E. D., qu'elle a dénoncé comme une contrefaçon d'union européenne, imaginée et combinée pour couvrir le réarmement allemand.

Au-delà des termes équivoques de ce projet, germes de dissensions ultérieures, et de son évidente inefficacité militaire, l'opposition de la Ligue visait les trois caractères essentiels de la C. E. D. : 1<sup>o</sup> la restriction des droits souverains de la France coïncidant avec la restauration de la souveraineté allemande; 2<sup>o</sup> la réduction de l'Europe à six puissances, à l'exclusion notamment des démocraties britannique et scandinaves; 3<sup>o</sup> enfin et surtout, le réarmement de l'Allemagne.

Ayant ainsi participé au premier rang, sans concession ni défaillance, à la lutte contre un nouveau Saint-Empire à prépondérance germanique, menaçant pour la démocratie et pour la paix, la Ligue n'a pu qu'applaudir au rejet de la C. E. D. par l'Assemblée nationale, prononcé le 30 août par 319 voix contre 264, et confirmé le lendemain, après intervention des partisans les plus représentatifs de la C. E. D., par 407 voix contre 151 (1).

Ce refus, conforme à la volonté de la Nation, n'a pas entraîné les conséquences désastreuses, sombrement prédites par les défenseurs de la C. E. D. : isolement de la France, alliance germano-américaine, stratégie périphérique et abandon de l'Europe occidentale à l'insécurité, à la discorde et à la ruine! La conférence des Neuf à Londres, leur rencontre à Paris, et le rôle essentiel qu'y a joué le président Mendès-France, ont prouvé exactement le contraire.

Le Parlement français et l'opinion française se trouvent ainsi en présence des accords de Paris, sur lesquels la Ligue des Droits de l'Homme a le devoir de s'expliquer, comme toujours, sans réticence et sans considération de personnes, de partis ou de tactique politique.

En ce qui concerne deux des raisons de sa résistance à la C. E. D., l'avantage à l'Allemagne au détriment de la France et la conception de la petite Europe à Six, les décisions de Londres et de Paris ont dissipé ses craintes.

(1) Ces chiffres ont été ainsi rappelés pour en finir avec la légende d'une majorité de rejet obtenue par le subterfuge d'un vote de procédure sans que les partisans de la C. E. D. aient pu la défendre. Le vote du 30 août a bien été, en apparence, un vote de procédure, mais imposé par les partisans de la C. E. D., déposant, puis retirant, puis redéposant une motion préalable : lesquels, se sachant battus, voulaient éviter un vote sur le fond? Leur manœuvre a tourné contre eux : ils n'ont réussi qu'à éviter un écrasement plus complet, tous les votants de la majorité étant des adversaires de la C. E. D., mais tous les adversaires de la C. E. D. n'acceptant pas de se prononcer sur une motion de procédure, le vote du lendemain en a donné la preuve. Quant à prétendre que les partisans de la C. E. D. n'ont pas eu le droit de s'expliquer, c'est eux qui, le 30, août, y renonçaient par le dépôt de la motion préalable, et ils ont parlé, le 31, longuement (et haineusement) sans autre effet que de rassembler contre eux une majorité sensiblement accrue. Fait remarquable : aucun d'entre eux, en soutenant le projet de C. E. D., n'a osé demander le maintien de ses clauses dans leurs termes — tout au contraire, leur motion préalable acceptait les modifications proposées par le président Mendès-France qu'ils avaient combattues, lors de la conférence de Bruxelles, par les moyens que l'on sait!

La souveraineté est bien rendue à l'Allemagne occidentale (non sans quelques restrictions), mais la communauté française conserve, sur des points essentiels, tels que son budget, ses droits de libre décision ; l'unité et la cohésion de l'Union française sont maintenues ; enfin la France continue de compter comme grande puissance.

Qu'on ne s'y trompe pas : la Ligue n'a pas la superstition de la souveraineté illimitée et perpétuelle des nations. Elle sait, au contraire, qu'une société internationale devra naître par le renoncement aux souverainetés particulières — mais un renoncement réciproque et simultané. Dans la C. E. D., au contraire, l'inégalité réelle entre la France et l'Allemagne se doublait d'une inégalité criante entre la France et les États qui, tels la Grande-Bretagne, gardaient jalousement leur pleine souveraineté. C'est pourquoi le rejet de la C. E. D. et les décisions de Paris, loin de compromettre l'idée d'union européenne, l'ont dégagée d'une équivoque qui pouvait la discréditer.

D'autre part, la coopération britannique, obtenue par la substitution à la C. E. D. du traité de Bruxelles élargi, évite le danger d'un tête-à-tête franco-allemand, et dans le groupement des puissances occidentales, ôte la prépondérance aux forces réactionnaires et cléricales (1).

A ces avantages certains se rattachent l'accord franco-allemand sur la Sarre, enfin conclu grâce à la fermeté du président Mendès-France, et les projets de coopération économique entre la France et l'Allemagne. Sur ces deux problèmes, toutefois, la Ligue des Droits de l'Homme souhaiterait des assurances et garanties supplémentaires.

\*  
\*\*

La question de la Sarre se pose, pour la Ligue, sous un triple aspect :

1<sup>o</sup> Des avantages économiques et monétaires ont été attribués à la France en légitime compensation de ses dommages de guerre. Ces dommages demeurant à la charge de la France, les avantages compensateurs doivent lui rester acquis.

2<sup>o</sup> Le peuple sarrois est seul en droit de décider de son statut national. En matière de droit des peuples, la Ligue, fidèle à la tradition française, n'accepte pas les prétentions tirées d'une prétendue communauté de race, d'une communauté de langue ou d'une communauté d'existence dans une période plus ou moins longue de l'histoire : elle ne reconnaît comme valable que la volonté librement exprimée du peuple dont le destin est en jeu. Elle trouve conforme à ce principe le referendum prévu dans l'accord franco-allemand et les dispositions prises pour en assurer la sincérité.

3<sup>o</sup> La paix de l'Europe exige que la décision du peuple sarrois ne soit pas à tout instant remise en cause. A cet effet, si la Ligue admet que le statut adopté puisse être soumis, expérience faite, à une nouvelle consultation du peuple sarrois au moment du traité de paix entre les Quatre et l'Allemagne, elle redouterait qu'entre le referendum et le traité de paix une agitation permanente fût menée en Sarre en vue du retour à l'Allemagne. Sur ce point, l'interprétation des stipulations de l'accord, qui se dessine déjà dans les commentaires du parti démo-chrétien du chancelier Adenauer, l'inquiète. Elle souhaite que des engagements plus précis soient obtenus avant ratification des accords et, dans la suite, une vigilance constante exercée pour le respect loyal de ces engagements.

Quant au resserrement des rapports économiques entre la France et l'Allemagne, la Ligue trouve désirable, en effet, le développement des échanges entre les deux pays dont les productions sont en partie complémentaires. Elle n'envisage pas sans inquiétude, par contre, leur association en des entreprises d'expansion commune : de telles tentatives antérieures, où l'expansion économique a servi aux Allemands de prétexte à la pénétration politique, loin de rendre plus solide l'accord entre la France et l'Allemagne, l'ont toujours desservi et finalement détruit. L'exemple de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, avec la crise qu'elle a provoquée dans les charbonnages français et la mauvaise volonté allemande à l'égard du canal de la Moselle, n'est guère encourageant.

Cette association, au surplus, profitable avant tout aux magnats industriels des deux pays, et particulièrement à ceux de la Ruhr, ne servirait guère la démocratie, toujours sapée en France et si fragile en Allemagne. C'est pourquoi le projet d'association économique, avant d'être accepté par le Parlement et admis par l'opinion, devrait être exactement défini, délimité et entouré des garanties précises qui lui manquent encore.

Une dernière remarque, au sujet de cette association, s'impose enfin à la Ligue. Contre la C. E. D., le président Mendès-France a justement allégué qu'en nous associant à l'Allemagne elle nous éloignait de l'Angleterre ; l'association économique qu'il propose aux Allemands, rivaux et concurrents redoutés des Anglais, n'offre-t-elle pas le même risque ? Le président du Conseil, à qui cet effet possible de la coopération franco-allemande n'a certainement pas échappé, ne croit-il pas utile de faire connaître ce qu'il a prévu pour l'éviter ?

\*  
\*\*

Reste le réarmement de l'Allemagne, principal motif, pour la Ligue, de son refus de la C. E. D. Sur ce point capital, le Comité Central regrette de se trouver en désaccord avec le président du Conseil.

Certes, le réarmement de l'Allemagne dans le cadre des accords de Paris n'est pas plus alarmant que sous le couvert de la C. E. D., et les fanatiques de la C. E. D., qui le prétendent depuis l'effondrement de leur rêve, déguisent une fois de plus la vérité.

(1) A ceux qui, avec nous, ont qualifié la C. E. D. de réactionnaire et cléricale, certains objectent que ses partisans ne sont pas tous réactionnaires et cléricaux. D'accord, mais c'est se méprendre trop aisément. Sans disputer du point de savoir si l'idée première est venue de la Papauté, comme beaucoup le pensent, ou du chancelier Adenauer, comme des travaillistes anglais l'affirment, trois faits suffisent à justifier nos épithètes : 1<sup>o</sup> l'appui ouvert donné au projet par le Vatican et la hiérarchie catholique ; 2<sup>o</sup> la composition des gouvernements signataires : démocrates en Allemagne et en Italie, catholique en Belgique et au Luxembourg, cléricale protestant aux Pays-Bas, enfin M. R. P. en France ; 3<sup>o</sup> les majorités dominantes dans l'Europe des Six (voir le tableau numérique dans les Cahiers de mai-juin-juillet 1954, p. 85), assurant la domination écrasante et durable des partis d'Église (37%) et pseudo-libéraux (28%) sur les socialistes (17%) et les communistes (15%), les deux premiers partout prêts à s'associer, les deux autres ennemis entre eux, isolés et impuissants. Pour que des laïques, partisans du progrès social, dont la bonne foi n'est pas douteuse, aient pu se rallier à une telle Europe, il faut que la propagande mensongère les ait lourdement aveuglés.

Mais rien n'en diminue le caractère inquiétant pour la démocratie, pour la France et pour la paix : il est moins hypocrite, il n'est pas moins dangereux.

1. — Contre le réarmement dans la C. E. D., la Ligue invoquait d'abord le péril, pour l'Allemagne elle-même, de la renaissance du militarisme. Et il est de fait que, depuis 1950, ont reparu, le verbe haut, les généraux de Hitler, et se sont multipliées, d'une part une littérature militaire qui n'a jamais été aussi copieuse, d'autre part les manifestations à la gloire de l'ancienne armée. Les accords de Paris n'y peuvent rien changer.

Ces accords sont fondés sur la confiance dans la sagesse du chancelier Adenauer et dans la répugnance actuelle du peuple allemand à l'égard du militarisme. Le chancelier Adenauer multiplie sans doute aujourd'hui les déclarations hostiles à l'ingérence politique des généraux, mais il a peuplé son administration, les services du réarmement et les avenues du pouvoir d'officiers jadis au service des nazis, ce qui est au moins contradictoire.

Quant au peuple allemand, dans sa masse, la défaite et l'occupation l'ont, en effet, dégoûté du militarisme, au point qu'il accueille sans joie le droit qu'on lui accorde de réarmer. Cependant, nul ne peut dire comment il résistera à la pression prochaine des officiers et sous-officiers de carrière, des nazis réhabilités et des magnats de l'armement, ni comment il réagira au prestige de l'uniforme retrouvé et à la griserie des parades scandées par les vieux hymnes exaltants : les foules qui se pressent déjà aux rassemblements militaristes donnent à craindre que l'Allemagne ne reste pas impénétrable aux anciens poisons reparus.

2. — Le second grief de la Ligue contre le réarmement de l'Allemagne par la C. E. D. tenait à l'impossibilité pratique, démontrée par de cruelles expériences, d'imposer des limites à ce réarmement. Les barrières où l'on prétendait l'enfermer par l'intégration — mot magique, formule illusoire — sautaient déjà une à une devant les exigences allemandes, appuyées par l'insistance américaine.

Les accords de Paris ont du moins le double mérite d'établir des maxima pour les effectifs et d'organiser un contrôle réel malheureusement incomplet et insuffisant.

Contrôle incomplet, parce qu'il ne porte que sur certaines catégories d'armes, celles qu'il est à peu près impossible de dissimuler, et sur les seuls effectifs déclarés, à l'exception des forces destinées au maintien de l'ordre (la période napoléonienne et celle qui a suivi le traité de Versailles ont montré le parti que le camouflage allemand sait en tirer) (1).

Contrôle insuffisant par son mécanisme même (dans l'analyse duquel on ne peut entrer ici) et surtout parce qu'il exigeait, pour être vraiment efficace, l'institution immédiate de cette agence des armements conçue par le président Mendès-France, rejetée d'abord comme contraire à leurs intérêts nationaux par les supranationalistes patentés du Benelux, déplaisante aux États-Unis soucieux d'armer qui il leur plaît comme il leur plaît, finalement acceptée de mauvaise grâce dans son principe, mais renvoyée quant à son étude, son organisation, ses pouvoirs et son fonctionnement, à une époque ultérieure à la ratification des accords.

La Ligue ne doute pas, ici comme ailleurs, de la ténacité du président Mendès-France, elle se demande si cette ténacité l'emportera sur la coalition des puissances hostiles à l'agence, et inébranlables dès lors que leur ont été concédés la souveraineté de l'Allemagne et son réarmement, objets essentiels, pour ne pas dire uniques, de leur politique de construction européenne.

\* \* \*

3. — Si graves que soient les raisons précédentes d'opposition au réarmement de l'Allemagne, une autre, pour la Ligue, est encore plus décisive : c'est son danger pour la paix.

Si le militarisme allemand, à qui la voie désormais est ouverte, renaît et reprend son influence sur le pouvoir, on sait bien que sa volonté politique ne s'arrêtera pas à ces « chiffres de papier », traités signés, paroles données, limitations et contrôles acceptés. On n'ignore pas (les travaillistes anglais l'ont révélé) que, dès à présent, des dispositions sont envisagées pour la fabrication clandestine, en des pays hors des frontières du contrôle, de certaines armes interdites : l'histoire des années 1920 se répète, seule en diffère la géographie. Mais ce n'est là qu'une des formes mineures du danger.

4. — Sa forme majeure tient au fait que l'Allemagne fédérale est une puissance insatisfaite. L'Allemagne de 1945 a été démembrée et amputée. Il existe en face de l'Allemagne de Bonn une autre Allemagne, et, au-delà de ces deux Allemagnes, des territoires qui ont été allemands et que l'Allemagne fédérale n'a pas cessé de tenir pour allemands. Les recouvrer, refaire une seule Allemagne et une Allemagne totale, c'est la volonté de ses dirigeants, déclarée à maintes reprises par le chancelier Adenauer et ses ministres. Dans l'Ouest allemand remilitarisé, la même volonté animera les chefs militaires. Aux uns comme aux autres, dès qu'on les réarme, s'offre une tentation redoutable pour la France et pour la paix : reprendre, ou de force ou d'accord, les territoires perdus, annexés aujourd'hui aux démocraties populaires.

De force ? La seule chance d'y réussir est d'entraîner à sa suite, en simulant une agression subie, ses partenaires de l'OTAN — et c'est la guerre mondiale.

D'accord ? C'est-à-dire en négociant avec l'U. R. S. S., donnant donnant : l'U. R. S. S. donnant les territoires dépendant d'elle ou de la Pologne ou la Tchécoslovaquie (ce ne serait pas la première fois qu'elle sacrifierait ces Slaves satellites au profit d'une alliance avec l'Allemagne) — l'Allemagne donnant de son côté son armée et libre passage. Et c'est aussi la guerre mondiale.

En face de l'un ou de l'autre de ces risques, dont personne n'oserait dire avec sincérité qu'ils sont imaginaires, ni la C. E. D. ni les accords de Paris n'offrent aucune protection, aucune garantie : ils les font surgir, sans rien prévoir ni pouvoir contre eux.

(1) Il n'a pas fallu attendre longtemps. Une dépêche de Bonn, en date du 11 novembre, annonce que le général von Manteuffel, ancien adjoint de Rommel dans le commandement des blindés de Hitler, aujourd'hui député au Bundestag, propose la création d'une réserve instruite et armée de deux millions d'hommes au moins. Il suffira d'appeler « garde territoriale » cette armée toute prête à se battre pour la ranger parmi les forces de police autorisées sans limitation de nombre par les accords de Paris (répétant sur ce point la C. E. D.). Les militaristes allemands ont le sens des bonnes traditions. Peut-être leurs compatriotes politiciens trouveront-ils leur hâte imprudente : que n'attendent-ils pour révéler leurs plans que les accords soient ratifiés ! Il faut reconnaître qu'en Allemagne les militaires ont sur certains civils le mérite de ne pas cacher ce qu'ils comptent faire.

5. — Réarmer l'Allemagne enfin, c'est à nos yeux rendre plus difficiles et plus aléatoires trois négociations indispensables à l'affermissement de la paix : la négociation pour la réunification pacifique des deux Allemagnes — la négociation générale avec l'U. R. S. S. pour la coexistence pacifique — la négociation pour le désarmement général, simultanément et contrôlé.

La négociation avec les Russes, tant sur le premier que sur le second point, n'avait des chances de réussir qu'avant de réarmer l'Allemagne. C'était l'opinion qu'avaient laissée paraître les déclarations du président Mendès-France. Car il est trop évident que pour obtenir des Russes une décision de renoncement, telle par exemple que le renoncement à la domination de l'Allemagne orientale, il fallait offrir un renoncement compensateur, qui ne pouvait être que le sacrifice du réarmement allemand encore à l'état de projet.

D'autre part, l'espoir d'obtenir du gouvernement des États-Unis le consentement à la négociation générale avec les Russes est devenu bien fragile depuis que ce gouvernement a obtenu la satisfaction, essentielle pour lui, du réarmement de l'Allemagne occidentale : les déclarations récentes du président Eisenhower ne laissent guère de doutes sur ce durcissement.

Quant au désarmement, si longtemps recherché sans aucun succès, c'est au moment même où un premier progrès, faible encore mais permettant enfin l'espoir, que les accords de Paris le contrecarrent. On ne commence pas le désarmement en réarmant, et le réarmement de l'Allemagne occidentale va ouvrir la course aux armements entre les deux Allemagnes, puis entre les deux blocs de puissances, avec la suite fatale que chacun sait.

Nous en restons, quant à nous, à la déclaration de Léon Blum touchant l'Allemagne de 1932, et toujours vraie : « Nous ne consentirons jamais au réarmement de l'Allemagne, qui serait le point de départ de cette course dont nous connaissons l'issue. Nous ne renoncerons jamais au désarmement de l'Allemagne, qui est pour nous le commencement et le gage du désarmement général. »

\*\*

Telles sont les craintes de la Ligue devant le réarmement de l'Allemagne, en quelque cadre que ce soit.

De ces raisons, la force n'échappera pas au président Mendès-France. Il y opposera sans doute l'argument qu'il a déjà donné : « Nous ne pouvions pas faire autrement, le réarmement de l'Allemagne est devenu inévitable. » Inévitable, pourquoi ?

D'abord, évidemment, par les attermoissements et les engagements inconsidérés de ses prédécesseurs. Mais la même objection valait pour l'Indochine et pour la Tunisie : elle n'a pas empêché le redressement nécessaire. Le courage et la volonté du président Mendès-France n'ont pas l'habitude de céder devant la fatalité de l'engrenage, et la résignation n'est pas son fait.

Il a donc fallu autre chose, dont il n'a pas fait mystère : l'impérieuse volonté de nos amis et alliés, du Benelux à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. Tous leurs gouvernements, a-t-il dit, sont unanimes à exiger le réarmement allemand. Rien de plus exact, si l'on parle des gouvernements d'aujourd'hui. Mais trois de ces gouvernements, et les trois plus importants, ne disposaient chez eux que d'une autorité diminuée et menacée : le chancelier Adenauer venait de subir un gros échec électoral au Schleswig-Holstein, la coalition gouvernementale se lézardait et le parti social-démocrate, d'accord contre le réarmement avec la masse des ouvriers groupés dans l'organisation syndicale, gagnait des voix, des sièges et des approbations ; aux États-Unis, le parti républicain dont M. Eisenhower est le chef, et M. Foster Dulles l'homme d'action, étaient considérés par tous les observateurs comme battu d'avance par le parti démocrate aux élections prochaines de novembre ; en Angleterre, le gouvernement de sir Winston Churchill d'avance par le parti démocrate aux élections prochaines de novembre ; en Angleterre, le gouvernement de sir Winston Churchill travailliste où les adversaires du réarmement, ayant acquis l'appui de syndicats puissants, s'apprétaient à prendre la direction du parti.

Ainsi quelques semaines d'attente pouvaient changer, sinon le personnel gouvernemental, du moins sa rigueur dans l'exigence et le poids de sa pression. Pour une fois le rythme hâtif dans l'action du président du Conseil n'a pas servi la démocratie et la paix. Au contraire : le succès diplomatique qu'il leur a procuré à Londres, puis à Paris, et qu'ils exploitaient, a consolidé le chancelier Adenauer, rendu des chances électorales aux républicains des États-Unis, et, par un effet immédiat dans le congrès travailliste, maintenu la majorité aux partisans du réarmement de l'Allemagne. Partout, le profit est allé aux gouvernements en place, au détriment de l'opposition démocratique (1).

Or, ces gouvernants, conservateurs au dedans, sont au dehors les partisans décidés de la force. Ils ne croient qu'à la force pour contraindre, ou tout au moins intimider, leurs adversaires. Ils ne parlent que de positions de force, d'augmenter leurs forces, et de n'accepter aucune négociation avant d'être égaux ou supérieurs en force. Il faut dire ici que les Russes, en ne proposant jamais de concessions réelles qu'après une manifestation de force adverse, paraissent les justifier. Mais le nombre de ceux qui croient à la souveraineté de la force importe peu, l'histoire et la raison leur donnent tort : force contre faiblesse mène à l'oppression, force contre force mène à la guerre. Il y a longtemps qu'en France, pays de clairvoyance et de prudence, la sagesse populaire a remplacé le vieil adage des vieux Romains en armes : « Si tu veux la paix, prépare la guerre » par l'exhortation : « Si tu veux la paix, prépare la paix, organise la paix, et négocie ! »

(1) Tous les observateurs s'accordent à noter que la victoire démocrate aux États-Unis a, dans les derniers jours, perdu l'ampleur qui lui était promise. Les républicains ont fait étalage de leurs succès internationaux : une mise en scène tapageuse a exalté M. Dulles à son retour de Paris, et la télévision, dont on sait l'influence aux États-Unis, transmettant à chaque foyer un conseil des ministres minutieusement réglé, a mué le compte rendu du Secrétaire d'Etat en apothéose. Résultat : la majorité démocrate ne tient au Sénat, principale assemblée, qu'à un nombre infime de voix. Il est de mode d'affirmer qu'internationalement le changement de majorité importe peu : ce n'est pas vrai. La résolution de notre Congrès de 1953 a justement montré que la politique extérieure des républicains est plus impérieuse et belliqueuse que celle du parti démocrate. Le lobby chinois et le Pentagone commandent aux républicains. Une révélation toute récente vient d'apprendre que leur pression combinée avait, il y a quelques semaines, rallié M. Dulles à l'idée d'un bombardement aérien de la Chine, d'où la guerre mondiale pouvait sortir. On n'a pas oublié les insolences du même Dulles envers la France, et sa tentative, heureusement contrecarrée par les Anglais, de réarmer directement l'Allemagne. Le raz-de-marée démocrate attendu par tous, républicains compris, avant les accords de Paris, eût, pour le moins, tempéré l'activité du personnage. Était-il indispensable, en précipitant les accords, de lui procurer un succès ?

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à se prononcer sur la ratification des accords : cette lourde charge — lourde en quelque sens qu'on incline — est celle des partis et du Parlement, non la sienne. Mais ce qui est de son ressort et de son devoir, après avoir objectivement dégagé la signification et la portée des accords, c'est de définir la tâche qui lui paraît indispensable, après comme avant les accords. Cette tâche, suivant la Ligue entière, se résume en un mot : négociation.

Est-il trop tard pour négocier ? La Ligue des Droits de l'Homme, d'accord, elle n'en doute pas, avec le président Mendès-France, pense qu'il n'est jamais trop tard.

Elle lui demande donc de ne plus reculer la négociation avec Moscou, et, s'il le faut, de l'exiger de ses partenaires. Ceux-ci, qui n'en veulent pas, ou qui veulent s'en réserver l'avantage et le profit, ne sont pas en état de résister à leurs partis d'opposition et à la puissance qu'ils puiseront dans l'aspiration universelle à sortir enfin de la guerre froide et de l'angoisse d'une guerre moins froide...

Négocier sur quoi ? Évidemment sur la réunification de l'Allemagne, condition de la paix européenne, en acceptant cette autre garantie de la paix, la reconnaissance définitive des frontières de l'Allemagne telles qu'elles sont aujourd'hui.

Mais la négociation essentielle doit porter sur le désarmement. Elle est déjà engagée et bien engagée : l'accord vient d'être conclu, aux Nations-Unies, entre les quatre Grands non seulement, comme on l'a dit, sur une question de procédure, mais aussi sur des principes directeurs. Il est certain, d'une part, que les méthodes de limitation et de contrôle insérées dans les accords de Paris sur la proposition du président Mendès-France et pouvant servir de modèle pour une limitation générale des armements, aideront grandement aux travaux de la commission. Il n'est pas moins certain, d'autre part, que la contradiction patente entre les propositions de désarmement et le réarmement décidé de l'Allemagne obligera bien vite à l'un de ces choix impératifs que le président Mendès-France a eu le courage d'aborder en d'autres problèmes et qui demandera, cette fois encore, une décision catégorique. Dès à présent donc, il faut s'y préparer et y préparer ses partenaires. Tout peut encore être sauvé, mais c'est peut-être la dernière chance.

Du même coup sera rendue possible une entreprise depuis longtemps chère aux amis de la paix : la construction d'une véritable union européenne qui ne soit pas, comme l'Europe à Six ou même à Quinze, une alliance militaire parée d'un nom trompeur, mais qui, par l'échange des produits, par la circulation des personnes et par la coopération artistique et scientifique, forme la première cellule vivante d'une société universelle des nations. Quel destin plus enviable pour un pays comme la France et pour un homme d'État, à la fois homme de pensée et homme d'action, que d'attacher leurs noms à cette œuvre, où le réel tiendra enfin les promesses de l'idéal !

En s'exprimant ainsi, le Comité Central ne fait que traduire le sentiment de l'immense majorité des ligueurs.

Il vient d'en recevoir l'assurance renouvelée par les réponses au Message récent du Bureau de la Ligue aux Sections. A peu près toutes, elles expriment leur confiance dans le ligueur Mendès-France, leur reconnaissance pour ses premiers actes et pour le ton nouveau qu'il a su donner à la politique française. En même temps, elles prient le Bureau de la Ligue de demander au président du Conseil de faire tous ses efforts pour empêcher le réarmement de l'Allemagne, elles insistent sur la négociation nécessaire pour mettre un terme à la guerre froide, et elles adjurent le Gouvernement français de s'employer énergiquement à mettre en train le désarmement général, qu'elles considèrent comme la plus sûre garantie de paix.

Ce double aspect de leur pensée traduit assurément l'opinion commune aux républicains de ce pays. La Ligue, qui n'a pas à décider du sort des accords de Paris et qui n'envie pas aux parlementaires ce lourd problème de conscience, souhaite du moins que sa voix soit entendue.

## IV

Restait au Comité Central à délibérer sur une résolution générale.

Le temps nécessaire manquant à la fin d'une longue journée de travail, cette résolution a été remplacée d'accord par une lettre du président de la Ligue au président du Conseil, approuvée dans ses grandes lignes par le Comité Central et dont le sens général serait porté, par les Cahiers, à la connaissance des ligueurs.

Ce sens, je l'indique donc sommairement, sauf pour un passage qu'il me paraît indispensable de citer textuellement.

Une première partie de la lettre marque l'importance attachée à la Ligue au rythme nouveau imprimé depuis quelques mois à la vie de la nation. Une volonté d'agir a succédé à l'inertie ; des solutions ont été apportées à

des problèmes qui, dans l'indécision prolongée, s'aggravaient ; la publicité de l'action gouvernementale s'est substituée aux tractations obscures ; la consultation parlementaire a remplacé les mises en demeure d'accepter les faits accomplis ; enfin l'opinion elle-même, au lieu d'être tendancieusement façonnée au bénéfice du pouvoir, a été informée directement et loyalement par lui.

Ce retour aux méthodes démocratiques, joint à l'élan donné à l'action politique, a tiré la nation de la torpeur où l'avaient plongée trop longtemps trop de déceptions. Elle s'intéresse à nouveau aux affaires publiques qui sont les siennes. Elle rend sa confiance à ceux qui les dirigent et elle reprend espoir dans le destin qu'ils lui préparent. Ainsi s'est ranimé en France l'esprit civique, sans lequel il n'est pas de vraie démocratie.

En même temps, hors de nos frontières, une volonté gouvernementale lucide et décidée, réaliste par la perception aiguë des situations qu'elle affronte, idéaliste par les fins qu'elle se propose, brisant le mur de méfiance de toutes parts dressé contre elle, a restitué à la France son rang et son rôle parmi les nations.

De telles acquisitions répondent trop aux aspirations de la Ligue des Droits de l'Homme pour qu'elle n'ait pas le souci d'en assurer la durée. Par quels moyens, c'est ce que montre l'examen, problème par problème, des résultats obtenus et des suites qu'ils appellent.

Viennent donc les résolutions adoptées sur l'Indochine et l'Afrique du Nord, puis le rapport sur la situation européenne. Alors à la question des moyens d'obtenir la durée des changements heureux, le Comité Central répond : en poursuivant le redressement commencé, dans la même direction, avec le même élan et le même souci de clarté.

Redressement poursuivi veut dire achèvement des actions entamées, entreprise d'actions annoncées, mise en train d'actions jusqu'ici non abordées, non définies. De ces dernières viennent au premier rang pour les ligueurs : l'abolition ou la réforme de lois contraires aux droits de l'Homme et du Citoyen ; l'institution d'un mécanisme judiciaire moins lent, moins archaïque et plus équitable ; une réforme des mœurs policières assurant la répression de l'arbitraire, des abus de pouvoir et des intrigues sordides ; enfin, la renaissance de la laïcité. Ici, la citation doit être textuelle :

La République française est laïque, la Constitution l'affirme, toute la tradition républicaine l'exige. Mais ni l'affirmation constitutionnelle, ni les exigences traditionnelles n'empêchent que les lois de laïcité soient de moins en moins respectées.

C'est en violation manifeste de la loi de Séparation que des ministres en exercice prennent part —

à des manifestations, d'Église aussi scandaleuses parfois que l'exaltation des auteurs du coup d'État (voir la résolution annexe sur la glorification de Saint-Arnaud).

C'est en violation de l'égalité devant la loi qu'on autorise, comme aux temps de la France fille aînée de l'Église, les processions religieuses sur la voie publique où l'on interdit les cortèges ouvriers.

C'est en violation des principes qui ont fixé le statut de l'enseignement qu'on laisse, faute de locaux, de matériel et de personnel, l'École laïque dans l'incapacité de remplir entièrement sa tâche, en même temps qu'on soutient des deniers de l'État l'École confessionnelle.

Il ne s'agit ni d'intolérance, ni d'antireligion, ni de cléricisme à rebours : il s'agit de maintenir la liberté de conscience, honneur de la France républicaine — ou plutôt de la rétablir.

\* \*

Qu'est-ce enfin que garder à l'action gouvernementale la même clarté, le même élan et la même direction ?

Rester clair, c'est maintenir l'usage des explications franches, au Parlement et devant l'opinion, qui ont valu au président du Conseil l'amitié confiante du peuple.

Garder le même élan, c'est maintenir l'unité d'action de l'équipe ministérielle sous l'impulsion directe de son chef.

Conserver la même direction, c'est refuser toute concession de principe à ses adversaires. Des formations politiques, union nationale ou direction bi-partisane des affaires, peuvent se concevoir, à certains moments, en certains pays : aujourd'hui, en France, elles ne créeraient qu'immobilisme au pouvoir, déception populaire et confusion partout.

Voilà pourquoi la Ligue crie au président Mendès-France : « Pour la cause que vous servez, restez vous-même ! »

ÉMILE KAHN.

## Sur le trafic des piastres

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 18 octobre 1954,

Considérant que la Commission d'enquête sur le trafic des piastres avait, bien avant les vacances parlementaires, demandé à l'Assemblée nationale et obtenu d'elle un dernier délai d'un mois avant de déposer son rapport,

Considérant que de longs mois se sont écoulés depuis sans qu'il ait été fait la moindre mention des travaux de la Commission,

Constatant que le silence gardé sur les résultats de l'enquête assure, au mépris de toute morale, l'impunité des bénéficiaires et des complices du trafic,

Réclame la publication et la discussion publique du rapport de la Commission.

## RÉSOLUTIONS DU 31 OCTOBRE

### Indochine

En Indochine, la politique nouvelle a donné sa mesure en mettant fin, dans le court délai qu'elle s'était fixé, à une guerre dont la Ligue, depuis le début, dénonçait l'horreur inutile.

Les accords de Genève ne ramenaient pas seulement la paix au Cambodge, au Laos et au Vietnam : ils préparent une collaboration étroite et continue entre la Nation française et les peuples de ces pays. (1) Or, il n'apparaît pas que cette collaboration ait été organisée, ni même sérieusement préparée.

Au Cambodge, au Laos et au Sud Vietnam, l'influence des Etats-Unis sur les actuels dirigeants autochtones s'installe au détriment de l'influence française. Dans le Nord Vietnam, les négociations prévues à Genève ont été retardées et sont encore contrariées par l'opposition combinée des gouvernants du Sud Vietnam appuyés sur la hiérarchie catholique des chefs français, militaires et civils, accrédités auprès d'eux, de certains milieux métropolitains et enfin des Etats-Unis.

Cette opposition prétend dresser une barrière stratégique contre la République démocratique du Vietnam. Elle a réussi à empêcher la livraison des produits indispensables, amorce de relations commerciales également utiles à la France et au Vietnam. Elle prétend interdire à la France de contribuer à l'équipement économique du Nord Vietnam. Elle interdit effectivement la libre circulation des idées et des hommes entre Nord et Sud Vietnam.

Céder à cette opposition ne serait pas seulement contraire aux accords de Genève et aux espoirs qu'ils ouvraient à la France; ce serait installer en Indochine la guerre froide et compromettre le maintien de la présence française en Extrême-Orient.

Si aucun changement n'intervient, tout ce que la France a créé en Indochine, tout ce qu'elle y a donné d'elle-même, tout ce qu'elle comptait y donner encore dans le domaine économique et culturel lui échappera sans retour.

C'est pour éviter ce désastre que la Ligue des Droits de l'Homme adjure le président Mendès-France de mettre tout en œuvre pour maintenir et développer des relations économiques et culturelles avec les deux Gouvernements qui ont la responsabilité de réaliser pacifiquement l'unification du Vietnam.

(31 octobre 1954.)

(1) Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 21 juillet 1954.

Assuré de traduire l'opinion de la Ligue tout entière,

Accueille avec un immense soulagement la conclusion de l'armistice en Indochine.

Dans l'accord signé à Genève, il salue d'abord la fin d'une guerre atroce pour tous les combattants, épulante pour la France, dévastatrice pour l'Indochine.

Mais, au-delà de l'immédiat, si bienfaisant soit-il, l'accord de Genève ouvre de plus larges perspectives.

Il permet la réconciliation de la France avec le peuple entier d'Indochine, et, dans le domaine économique et culturel, une collaboration d'égal à égal, fructueuse également pour tous.

Il permet et il présume, dans le même esprit de loyauté, dans la même volonté d'entente, d'autres négociations en Tunisie et au Maroc, afin d'y ramener la sécurité pour tous dans le respect de la liberté et l'observation de la justice.

Ainsi va pouvoir se fonder, dans les textes et dans les cœurs, une véritable Union française, librement consentie, solidement constituée, condition de la puissance française et de son rayonnement dans le monde.

Pour la France et pour le monde, l'accord de Genève porte des promesses plus vastes encore.

Il doit être le prélude d'une large négociation en vue du règlement de toutes les questions litigieuses — à commencer par les questions d'Allemagne et d'Autriche — dans la sécurité collective, le désarmement général et le respect garanti de la loi internationale.

Pour la France enfin, il est le premier signe d'une reprise de soi, d'un retour aux principes qui ont fait sa grandeur, d'une volonté de redressement qui doit se poursuivre en tous domaines afin de refaire en ce pays une démocratie réelle, consciente d'elle-même et maîtresse de son destin.

Cet avenir qui s'ouvre aujourd'hui par l'accord obtenu à Genève, la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé de l'appeler de tous ses vœux, d'y travailler de tout son effort.

Elle n'a pas cessé, depuis huit ans, de réclamer la négociation qui vient enfin d'aboutir à Genève et qui, ouverte plus tôt, eût été plus favorable.

Elle rend hommage à la commune volonté de paix, manifeste chez tous, qui a permis à l'heure fixée de surmonter tous les obstacles, de dominer toutes les méfiances.

Mais, entre tous, elle exprime sa gratitude au président Mendès-France, ligueur, pour avoir, par sa clairvoyance, par son courage, par son dévouement inlassable au bien public, rendu la paix et l'espoir aux Français.

## Afrique du Nord

**Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,**

Rappelant ses motions antérieures sur les événements concernant les protectorats de Tunisie et du Maroc depuis l'année 1951, tient à souligner que les faits ont donné raison à ses avertissements.

Dans le cadre de l'organisation des pouvoirs pour la Tunisie et le Maroc, une mesure a, d'autre part, été prise qui établit partiellement ce que la Ligue des Droits de l'Homme préconisait dans une motion de son Congrès du 18 juillet 1952 : la création d'un ministère chargé spécialement des affaires de Tunisie et du Maroc.

### TUNISIE

La Ligue souligne les heureux effets des promesses d'autonomie interne faites à la Tunisie.

Des entretiens se poursuivent, qui doivent garantir les intérêts économiques et culturels français et la « présence française ».

Cependant, la Ligue n'ignore point qu'un véritable sabotage des accords dont la mise au point est recherchée actuellement à Paris est organisé sur le sol tunisien par les colonialistes déçus.

Elle sait que, sur place, les volontés du Gouvernement ne sont point toujours interprétées conformément aux intentions exprimées par le Président du Conseil en juillet 1954.

Elle demande au Gouvernement une action vigilante et prompte, comportant notamment le règlement de la question des fellagha et déjouant les intrigues qui se développent contre un accord fructueux pour les deux pays.

### MAROC

La Ligue rappelle tout d'abord ses protestations et motions antérieures. Les « Cahiers des Droits de l'Homme » de janvier-mars 1953 consacraient des informations et des motions aux événements de Casablanca ainsi qu'aux arrestations et éloignements qui les suivirent du 7 au 10 décembre 1952. Les Sections de la Ligue des Droits de l'Homme au Maroc demandaient, en février 1953, que les personnes éloignées fussent jugées par un tribunal régulier. Or, un non-lieu, rendu par la justice militaire en octobre 1954, vient de constater que rien ne peut accrédi-ter la fable du complot.

Cependant, sous le couvert de cette fable, des centaines de personnes marocaines et françaises ont été arrêtées, parfois torturées, détenues ou éloignées pendant près de deux ans, et certaines d'entre elles demeurent injustement sous le coup des rigueurs qui les ont frappées.

Suivit, le 20 août 1953, aux applaudissements des prépondérants et de tous ceux qui espéraient l'application immédiate des réformes démocratiques arrêtée, selon les dires des autorités du Protectorat, par le veto du Sultan, la déposition de S. M. Sidi Mohamed Ben Youssef. Il était remplacé par un interlocuteur jugé docile à toutes les volontés de l'Administration française et on prétendait trouver ainsi la solution de toutes difficultés.

Or, des mois se sont écoulés sans que les réformes souhaitées et tant attendues aient vu le jour. Promesses sur promesses se sont succédé, mais aucun progrès sérieux dans le sens de la reconnaissance des droits des populations du Maroc à gérer elles-mêmes leurs propres affaires n'a été réalisé.

Un malaise grandissant a été ressenti par l'ensemble des habitants du Maroc, à des degrés divers. Il a aidé le terrorisme à se développer, a provoqué la stagnation économique, a fait naître un état de méfiance et de révolte entre autochtones et Français. Cette atmosphère d'inimitié, prélude à un état de guerre sourde, a été entretenue par le fanatisme des uns, le racisme des autres, en même temps que par les intrigues intéressées de tous ceux qui profitent des troubles sociaux, enfin par des interventions étrangères plus ou moins souterraines et toujours malveillantes.

D'une part, la déposition du Sultan a heurté les sentiments religieux anciens et nationalistes modernes, a fait apparaître Sidi Mohamed ben Youssef comme le symbole des libertés marocaines, de l'indépendance de son État et même de l'esprit de progrès, partisan d'une monarchie constitutionnelle.

D'autre part, les maladresses du gouvernement Laniel alors aux affaires, ses hésitations, ses promesses démenties par son inertie, ont fait porter sur la France et les Français des jugements incompatibles avec le bel idéal de justice et la réputation de propagatrice des bienfaits de la démocratie dont pouvait se vanter la République française.

La Ligue exprime le vœu ardent qu'en dépit des pressions exercées par ceux qui, si haut placés soient-ils, sont responsables à des titres divers d'une situation qui fait un tort aussi grave aux intérêts moraux et matériels de la France, le Gouvernement règle de toute urgence la question dynastique d'accord avec le Sultan déposé et les représentants qualifiés de la Nation marocaine; qu'il répare l'injustice des arrestations et déplacements arbitraires; enfin, qu'il s'engage délibérément au Maroc, comme il l'a fait en Tunisie, dans une politique qui conduise à l'autonomie interne du pays, tout en garantissant les intérêts économiques et culturels des ressortissants français.

Elle demande au Président du Conseil d'imposer, par des changements de méthode et d'abord de personnel, sa volonté de règlement équitable et durable à tous ceux qui, par passion, par intérêt, par aveuglement ou simplement par routine, s'opposent au redressement indispensable.

Elle l'adjure de se hâter, tout retard agissant contre le retour de la paix au Maroc et les intérêts essentiels de la France.

### ALGÉRIE

Les événements survenus en Algérie depuis la nuit du 31 octobre (attentats simultanés dans les trois départements, offensive armée dans l'Aurès) confirment l'urgente nécessité d'apaiser une agitation contagieuse en réglant enfin les questions de Tunisie et du Maroc.

Ils confirment également l'intolérable ingérence de provocateurs étrangers. La Ligue des Droits de l'Homme approuve la protestation gouvernementale contre les menées de la Ligue arabe, foyer de fanatisme anti-français, et les avertissements à l'Égypte, qui l'encourage : mais elle estime que les intrigues du dehors restaureraient sans écho et sans effet si la condition faite aux Algériens éveillait moins de mécontentement.

La Ligue met les autorités militaires et policières en garde contre des fautes éventuelles. Leur devoir est d'assurer la sécurité générale : elles ne l'ont pas garantie avec assez de vigilance en laissant s'amasser dans l'Aurès un véritable équipement de guerre; elles la compromettraient au lieu de la rétablir par les excès d'une répression qui doit frapper sévèrement les auteurs et complices avérés des crimes, mais qui ne doit frapper qu'eux seuls. Toute répétition des expéditions punitives du Constantinois en 1945 ou des ratissages du Cap Bon, loin d'apaiser les esprits, ne ferait que les aliéner à la France et préparer d'autres troubles.

La répression, au surplus, ne suffit pas : elle doit s'accompagner immédiatement des réformes qui garantiront aux Algériens l'exercice effectif des droits que leur reconnaît la Constitution, qui élèveront leur niveau de vie et qui, en France métropolitaine, leur assureront des conditions d'existence et de travail vraiment humaines.

## Afrique Française

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 31 octobre 1954, attire l'attention du Président du Conseil sur la nécessité pour le Gouvernement de faire appliquer sa politique par de hauts fonctionnaires pénétrés de la valeur de cette politique et dévoués aux ordres du Gouvernement.

Tout particulièrement en ce qui concerne les territoires d'Outre-mer, le Comité Central estime que les volontés affirmées par le Président du Conseil risqueraient de rester au stade des intentions s'il n'était procédé à un choix judicieux des principaux exécutants.

Il lui paraît indispensable de donner à ceux-ci un ferme avertissement et de prendre — s'il n'était pas entendu — quelques sanctions exemplaires.

## Situation Européenne

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 31 octobre 1954, délibérant sur la situation européenne après les accords de Londres et de Paris, Donne mandat au Président Emile Kahn d'exposer au Président du Conseil les vues de la Ligue, qui se résument dans les formules suivantes :

- 1° Supériorité des accords de Paris sur le projet de C.E.D., justement rejeté par l'Assemblée nationale;
- 2° Opposition maintenue au réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit, en raison de ses dangers pour la démocratie et pour la paix;
- 3° Création souhaitée d'une véritable Union européenne qui ne soit pas, comme l'Europe des Six ou même des Quinze, une alliance militaire à l'ancienne mode, déguisée sous un nom trompeur;
- 4° Ouverture immédiate de négociations avec l'U.R.S.S. pour la réunification de l'Allemagne, pour la coexistence pacifique substituée à la guerre froide, enfin pour le désarmement simultané et contrôlé, garantie essentielle de la paix.

Pour mener les négociations recommandées dans les deux derniers paragraphes, le Comité Central estime que, dans les circonstances politiques présentes, le président Mendès-France est plus que tout autre qualifié.

## L'Affaire des « Fuites »

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 31 octobre 1954, délibérant sur l'affaire des fuites de la Défense Nationale,

S'interdit, conformément à sa règle, d'intervenir dans une instance en cours, mais exprime le ferme espoir que la justice, enfin saisie, ne se prêtera à aucune diversion et montrera sa ferme volonté d'établir la vérité entière, en recherchant et poursuivant toutes les complicités, sans exception aucune.

Constate que l'enquête a révélé l'existence :

- a) De polices supplétives qui, en marge de la police officielle, se livraient à des opérations de provocation autant que de surveillance;
- b) D'organisations qui, sous prétexte de combattre le communisme, se substituaient à l'Etat;
- c) Et enfin de groupements qui, composés le plus souvent d'anciens collaborateurs, se livraient à de véritables attentats dont les auteurs, trop longtemps restés impunis, viennent seulement d'être découverts et poursuivis;

Constate également qu'à la faveur des fuites du Conseil supérieur de la Défense nationale, une véritable machination politique a été ourdie qui, afin de discréditer aux yeux des Français et de l'étranger, le ministre de l'Intérieur et le Président du Conseil, tendait à les représenter comme trahissant les devoirs de leur charge,

Dénonce avec force ces abjectes entreprises politico-policières, rappelle qu'il appartient à l'Etat seul de faire respecter la loi par tous les citoyens et par tous les partis, d'assurer la protection des intérêts nationaux, la défense du régime républicain et de l'ordre public,

Observe que l'existence de polices supplétives et l'action d'organisations para-étatiques a toujours été dangereuse pour la démocratie;

Compte sur le gouvernement dont l'énergie a permis de découvrir l'origine des fuites et qui, ruinant ainsi la machination d'adversaires sans scrupules, a pu poursuivre son action de défense des institutions républicaines.

Interprète des exigences de l'opinion démocratique, le Comité Central émet le vœu qu'un débat sur l'affaire des fuites s'institue le plus tôt possible à l'Assemblée Nationale et qu'ainsi le pays soit informé de tous les aspects de ladite affaire et des mesures prises par le gouvernement pour assurer la sauvegarde de tous les intérêts de l'Etat républicain.

## Glorification de Saint-Arnaud

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 31 octobre 1954, Respectueux de la liberté des cultes, conforme à la Séparation des Eglises et de l'Etat, se garde bien de contester à l'Eglise apostolique et romaine le droit de choisir à son gré les héros qu'elle glorifie. Il observe, au surplus, qu'en exaltant Saint-Arnaud, complice de Louis-Napoléon Bonaparte dans le coup d'Etat de 1851, le haut clergé d'aujourd'hui reste fidèle à la tradition établie par l'Eglise de France au lendemain du 2 décembre.

Cependant, considérant que Saint-Arnaud, d'abord exclu de l'armée pour indécatesse sous son vrai nom d'Arnaud Leroy, y a fait une ascension fulgurante après avoir conduit la campagne de Kabylie, expressément montée pour lui par Louis-Napoléon Bonaparte, — campagne où il se vantait d'avoir brûlé village sur village, habitants compris, et massacré des milliers de Kabyles, dont il s'était fait apporter les oreilles;

Considérant qu'étant ainsi devenu général de division et ministre de la guerre, il a reçu la dignité de maréchal de France de l'empereur fraîchement couronné en récompense des services rendus à l'époque du coup d'Etat, étant spécialement chargé de coffrer les parlementaires hostiles et de briser la résistance républicaine — de quoi il s'acquitta notamment en faisant fusiller sans jugement et sans délai les résistants;

La Ligue s'étonne que la présence d'un ministre en exercice à la cérémonie glorificatrice associe le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République à l'apologie d'un étrangleur de la Seconde.

### POUR L'ENSEIGNEMENT LAIQUE

## Contre le projet Saint-Cyr

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 novembre 1954, Après avoir pris connaissance du projet d'organisation de l'enseignement agricole du premier degré, présenté à l'Assemblée nationale par M. Saint-Cyr, au nom de la Commission d'Agriculture, Rappelle que la Ligue n'a jamais cessé de réclamer, comme un élément essentiel d'une réforme de l'enseignement de plus en plus urgente, une véritable organisation de cet enseignement des nécessités de l'économie moderne.

Elle n'a cessé, par contre, d'affirmer avec la même énergie que cette organisation ne saurait se poursuivre que dans le respect du principe de laïcité et dans le cadre des institutions scolaires de la République.

Le projet de M. Saint-Cyr, loin de jeter les bases d'un enseignement agricole aussi efficace que démocratique, n'aboutirait qu'à mettre cet enseignement aux mains de gros propriétaires fonciers et d'un réseau d'œuvres confessionnelles particulièrement puissant, sous le bienveillant patronage du ministère de l'Agriculture.

Ce projet favorise le développement et la fondation d'établissements privés, en les subventionnant et en les légalisant.

Il constitue, d'autre part, une nouvelle dépossession du Ministère de l'Education Nationale et de l'Université française, à l'influence desquelles il prétend soustraire une partie de la jeunesse pour la livrer aux puissances de réaction intellectuelle, politique et sociale.

La Ligue des Droits de l'Homme dénonce donc dans le projet Saint-Cyr une nouvelle attaque contre l'œuvre de Jules Ferry, élargie par Jean Zay.

Au moment où l'opinion suit avec un intérêt passionné une œuvre de redressement qui est loin d'être achevée, ce projet ne peut paraître aux véritables républicains, sans distinction de croyance, qu'une manœuvre partisane susceptible de diviser la Nation ou d'amorcer une opération politique.

(15 Novembre.)

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Le Bureau de la Fédération internationale s'est réuni le 16 novembre au siège de la Ligue française sous la présidence de M. Paul-Boncour.

Après avoir entendu l'allocation de bienvenue adressée par le Président aux Vice-Présidents : M<sup>me</sup> Jeanne E. Vanderolde, MM. J. Ballester et J.-K. Schaefer, ainsi qu'à la représentante de la Ligue luxembourgeoise, le compte rendu d'activité du Secrétariat général par M<sup>me</sup> S. Collette-Kahn, les rapports des Ligues allemande, belge et espagnole, il a examiné différentes demandes d'intervention adressées à la Fédération internationale et a adopté les trois résolutions suivantes :

### I

#### Sur la Commission du Désarmement des Nations Unies.

Réuni à Paris, le 16 novembre 1954, sous la présidence de M. J. Paul-Boncour,

Le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme,

Certain d'exprimer l'immense espoir que l'opinion mondiale attache aux délibérations de la Commission du désarmement des Nations Unies,

Salue avec une joie profonde l'unanimité qui, pour la première fois, vient de se réaliser au sein de cette Commission, ainsi qu'à la Commission politique de l'Assemblée générale.

Il souhaite ardemment qu'à un accord sur les principes fondamentaux selon lesquels doit s'opérer le désarmement progressif, simultané et contrôlé, succèdent bientôt des mesures effectives de limitation, puis de réduction de tous les armements existants, afin que, libérés de l'angoisse d'une conflagration universelle fatale à la civilisation, et sans doute à la survie de l'humanité elle-même, les peuples puissent désormais orienter tous leurs efforts vers des activités utiles, et aider les plus déshérités d'entre eux à obtenir leur juste part d'une prospérité générale accrue grâce aux bienfaits d'une Paix mieux assurée.

### II

#### Les mesures antisémites en Roumanie.

Réuni à Paris, le 16 novembre 1954, sous la présidence de M. J. Paul-Boncour,

Le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme,

Constatant que depuis 1950 les dirigeants des organisations sionistes roumaines ont été systématiquement arrêtés et emprisonnés, que les premiers procès ne se sont déroulés qu'en 1953 et se sont terminés par de lourdes condamnations ;

Qu'une série de procès à huis clos ont été organisés en mars 1954 contre plus de 100 dirigeants sionistes, et que, depuis le mois de mai dernier, 150 nouvelles arrestations d'Israélites ont été opérées — également en Roumanie — sous le seul prétexte d'une sympathie réelle ou supposée desdits Israélites à l'égard du sionisme ;

S'attriste et s'indigne de voir renaître l'exploitation du racisme que l'on croyait disparu avec le tsarisme et l'hitlérisme,

Et fait appel à la conscience du monde civilisé pour qu'une protestation unanime s'élève contre le retour de passions et de pratiques qui déshonorent l'Humanité.

### III

#### Les exécutions massives en Iran.

Réuni à Paris, le 16 novembre 1954, sous la présidence de M. J. Paul-Boncour,

Le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme,

Informé des arrestations massives et des exécutions en série qui se déroulent en Iran,

Se demande avec inquiétude si les condamnations prononcées l'ont été selon les principes d'une exacte justice, c'est-à-dire à la suite de procès publics, engagés pour réprimer non de simples délits d'opinion, mais des actes criminels dûment établis, tous les accusés ayant pu librement faire valoir leur défense par des avocats de leur choix, et recourir à toutes juridictions d'appel.

Afin de lever les doutes angoissants que ces condamnations ont fait naître chez tous ceux pour qui le respect des Droits de l'Homme demeure un impératif catégorique,

Le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, demande qu'une enquête soit ouverte

par l'Organisation des Nations Unies — garant naturel de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme — en vue de rechercher dans quelles conditions ont été acquises les condamnations déjà prononcées en Iran, et d'exercer son contrôle sur les innombrables poursuites actuellement engagées (1).

(1) La Ligue Française alarmée des nouvelles qui parviennent d'Iran, s'était adressée à l'Ambassade dès le 28 octobre, pour lui demander l'assurance que les procès en cours se déroulaient suivant des procédures conformes aux principes de la Déclaration Universelle et qu'aucune condamnation n'avait été prononcée sans que les accusés aient pu librement faire valoir leur défense. La réponse de l'Ambassade qui voulait être rassurante, a été malheureusement démentie par les faits. La Ligue a donc saisi la Fédération internationale accréditée à l'ONU, en vue d'obtenir une intervention.

## DES INTERVENTIONS DE LA LIGUE

I

### Une injustice militaire

*A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,*

Nous avons eu l'honneur au début de juillet dernier, d'appeler, au cours d'une audience qui nous avait été accordée à son Cabinet, l'attention de votre prédécesseur sur la situation du Capitaine Guigon. Nous avions emporté de cette visite l'espoir qu'une décision pourrait être rapidement prise à l'égard de cet officier. Quatre mois se sont écoulés et sa situation n'est pas encore réglée. C'est pourquoi nous tenons à vous en saisir personnellement.

Le Capitaine Guigon, engagé à dix-huit ans, volontaire en 1939, chef de corps franc en 1944/45, décoré sur le front des troupes par le général de Lattre de Tassigny, a les plus beaux états de service. Mais pendant l'occupation, il a appartenu à la Résistance, ce qui lui vaut certaines antipathies.

En 1947, à Colomb-Béchar, assistant en civil à une réunion publique, il débrancha le micro au moment où l'orateur reprenait contre les Juifs, les socialistes et les communistes, les attaques des Allemands et de Vichy. Il fut, pour ce fait, incarcéré et poursuivi, mais, en 1948, un Conseil d'Enquête le lava de toutes les accusations portées contre lui.

Un dossier anti-réglementaire fut alors constitué et, en juillet 1951, il était mis en non-activité, mesure contre laquelle il ne cessa de protester. Un nouveau Conseil d'Enquête, ouvert en janvier 1953, permit de faire la preuve des manœuvres ourdies contre le Capitaine Guigon et des injustices commises à son égard. Le Capitaine Guigon était à la veille d'obtenir justice, mais, la loi d'amnistie étant intervenue, la procédure commencée fut annulée. Le Capitaine Guigon demande, avec juste raison, à être réintégré dans son arme d'origine et dans tous ses droits, rétroactivement rétablis tant au point de vue solde qu'au point de vue avancement.

Le rapport annuel d'inspection de la IX<sup>e</sup> Région a conclu, le 6 juillet 1954, dans un sens favorable.

Il avait été laissé espérer à tous ceux — dont nous sommes — qui ont pris la défense de cet officier, que la décision interviendrait sans retard. Le Capitaine Guigon, dans l'attente de cette décision, se trouve dans une situation matérielle et morale particulièrement cruelle.

Nous faisons appel à la fois à votre esprit d'équité et à vos sentiments d'humanité, et nous espérons que vous voudrez bien prendre enfin les mesures de réparation qui s'imposent.

18 novembre 1954.

II

### Abus de la police

*A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,*

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur les faits suivants, au sujet desquels nous vous demandons de bien vouloir ordonner une enquête.

Le 8 septembre 1954, vers 8 h. 30 du matin, trois inspecteurs de la Sûreté Nationale se sont présentés au domicile de M. Emile Bisson, 14, rue Paul-Bert, à Arcueil (Seine), en vue d'interroger sa gouvernante, M<sup>me</sup> Marie Nardon. Ils recherchaient l'adresse de la petite-fille de celle-ci, Chantal Pecquerie, âgée de huit ou neuf ans. M<sup>me</sup> Nardon déclara qu'elle l'ignorait, étant depuis deux ans sans nouvelles de sa fille et de sa petite-fille.

Les inspecteurs fouillèrent alors le sac à main de M<sup>me</sup> Nardon, les tiroirs du buffet et en l'absence de M. Bisson, qui est Trésorier d'une Section des Médailles Militaires, ses dossiers et papiers personnels.

N'ayant rien trouvé, ils emmenèrent M<sup>me</sup> Nardon rue des Saussaies où elle fut retenue jusqu'à 13 heures. Sous le coup d'une très forte commotion cérébrale, elle signa un papier sans savoir ce qu'il contenait. M. Bisson, rentré chez lui en fin de journée, trouva M<sup>me</sup> Nardon dans un état alarmant et dut faire appeler d'urgence un médecin.

Nous vous demandons de faire rechercher en vertu de quels ordres des inspecteurs chargés de recueillir un simple renseignement se sont livrés à des recherches dans les papiers de M. Bisson qui n'était pas en cause et ont emmené d'autorité M<sup>me</sup> Nardon dans les services de la Sûreté où ils l'ont retenue plusieurs heures, provoquant chez une personne âgée et émotive de graves troubles de santé.

Nous serions heureux d'être informés des résultats de cette enquête.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

8 novembre 1954.

## III

## GRACIEZ LES AFRICAINS ET LES MALGACHES !

*A Monsieur le Président du Conseil,*

Le Bureau de la Ligue, réuni le 16 septembre, a adopté à l'unanimité la résolution suivante, que nous avons eu l'honneur de porter à votre connaissance :

« Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 septembre 1954,

« Constatant que la commutation de peine accordée au plus monstrueux des tueurs d'Oradour a coïncidé avec le refus déterminé et persistant de toute grâce aux condamnés africains et malgaches qui expient, depuis des années, des crimes moins grands et moins prouvés,

« Emet le vœu que des mesures d'humanité à leur égard viennent promptement atténuer le contraste, douloureux aux cœurs justes, entre tant de rigueur pour certains hommes et tant d'indulgence pour d'autres. »

Vous êtes actuellement saisi d'un dossier concernant onze Malgaches condamnés par arrêt de la Cour criminelle de Tananarive le 4 juillet 1948 : MM. Raseta, Ravoa-hangy, Rabemananjara, anciens députés de Madagascar, Rakotovoao Martin, Rabehantoandra, Rabialahy, Tata Max, Joël Sylvain, Rakotoarisoanina, Razafindramboa, Ranaivoson Jerokom.

M. le Président de la République s'est déclaré prêt à accomplir en leur faveur un geste de clémence à condition d'avoir l'assentiment du Gouvernement. Il estime, en effet, que la libération de ces hommes politiques est de nature à poser des problèmes politiques qu'il appartient au Gouvernement d'examiner. Les décrets en préparation, qui ont reçu l'assentiment de M. le Garde des Sceaux et de M. le Ministre de la France d'Outre-Mer, et qui sont actuellement soumis à votre signature, prévoient la commutation des peines perpétuelles en vingt ans de travaux forcés. Seul Rabialahy, condamné à

vingt ans de travaux forcés, bénéficierait d'une libération immédiate.

Une commutation en vingt ans de travaux forcés, accordée à des hommes incarcérés depuis sept ans et demi, jugés dans des conditions qui appellent les plus sérieuses réserves, ne paraît pas de nature à apporter le moindre apaisement aux condamnés, à leurs familles, à leurs défenseurs. Beaucoup de ces hommes — Raseta notamment — âgés et malades, perdraient tout espoir d'être jamais libérés.

Aucun argument sérieux ne paraît justifier aujourd'hui leur maintien en détention. Le calme est rétabli à Madagascar depuis longtemps, certains condamnés, tels les anciens sénateurs Jules Ranaivo et Bezara, ont été libérés sur place sans que leur libération entraîne le moindre trouble.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil et cher Collègue, de proposer à M. le Président de la République des mesures de clémence plus larges que celles qui ont été prévues par les décrets dont vous êtes saisi, et d'envisager la remise totale du restant des peines en cours, cette remise pouvant s'assortir, pour les anciens députés, d'une obligation de résider en France métropolitaine jusqu'au moment où leur retour à Madagascar ne paraîtrait plus présenter aucun inconvénient.

Connaissant vos sentiments généreux et votre haut esprit d'équité, nous avons le ferme espoir que notre requête sera bien accueillie par vous et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de notre haute considération.

*Le Président,*  
EMILE KAHN.  
30 septembre 1954.

## IV

## WILGOS EST LIBÉRÉ

Le 18 février, le Tribunal militaire de Paris condamnait Jean Wilgos à trois ans de prison, en application de l'article 76 du Code pénal complété par la loi du 11 mars 1950, pour détérioration de matériel destiné à la Défense nationale.

Wilgos était un jeune électricien de 26 ans employé à l'usine de la S.N.C.A.N. de Meaulte (Somme). Marié, père de deux enfants, il appartenait à une famille honorable, et d'un patriotisme insoupçonnable. Son père était mort dans un camp d'internement allemand, ses deux frères avaient été fusillés pour actes de résistance.

Arrêté à la suite de deux sabotages à l'usine où il travaillait, il avait subi neuf mois de détention préventive et la Ligue avait pu obtenir sa mise en liberté provisoire.

L'instruction dura trois ans sans que la culpabilité

de Wilgos ait pu être établie. Bien au contraire, l'information dissipa les fragiles présomptions qui avaient pu peser sur lui.

Malheureusement, il avait passé des aveux. Affolé par son arrestation, longuement interrogé par la police, il avait reconnu les faits. Le lendemain, devant le juge d'instruction, sans avocat, il rétractait ses aveux.

A l'audience, le Commissaire du Gouvernement reconnut que, en dehors de ces aveux non maintenus, le dossier était vide, et ne réclama aucune condamnation.

Wilgos fut cependant condamné à trois ans de prison et immédiatement incarcéré.

La Ligue demanda son élargissement.

Wilgos, admis au bénéfice de la libération conditionnelle, a été remis en liberté le 27 juillet.

## *L'antisémitisme en Roumanie*

Le 21 juin le Comité Central, saisi d'un dossier par le Congrès Juif Mondial, protestait contre la renaissance de l'antisémitisme en Roumanie.

Avant de rendre sa protestation publique, il l'avait soumise à l'Ambassade de Roumanie en lui demandant si elle avait des éléments d'information contestant l'exactitude des faits qui nous avaient été rapportés. (*Cahiers* 1954, page 86.)

La réponse de l'Ambassade ne nous est parvenue que le 3 septembre.  
En voici le texte :

*Monsieur le Président,*

*Nous accusons réception de votre lettre du 25 juin dernier et répondant à votre désir exprimé dans celle-ci, nous tenons à vous communiquer ce qui suit :*

*Les informations auxquelles vous vous référez, et qui ont été publiées par certains organes de presse relatives à la soi-disant renaissance de l'antisémitisme en Roumanie, sont contraires à la vérité et ont un caractère mal intentionné et calomnieux.*

*La position du Gouvernement roumain, quant à cette campagne hostile à la République Populaire Roumaine, a été exposée dans sa note adressée le 3 juin dernier au Gouvernement d'Israël, dont le texte vous le pouvez trouver dans le journal que nous vous envoyons ci-joint.*

*Ainsi qu'il est montré dans la note du Gouvernement Roumain, le fait est bien connu dans le monde entier que dans la République Populaire Roumaine, les Juifs jouissent de tous les droits, et larges libertés démocratiques que les autres citoyens de la République Populaire Roumaine.*

*Nous avons la conviction que de nombreux autres éléments concernant les droits fondamentaux de l'homme en Roumanie n'ont pas pu échapper à votre attention.*

*Parmi les innombrables faits qui confirment cette chose, nous voulons vous signaler les déclarations récentes de certains représentants autorisés des plus larges couches de la population juive de la République Populaire Roumaine, qui ont tenu à prendre position contre ces calomnies. Dans ce sens, nous nous permettons de vous adresser, pour votre information, certains documents, à savoir :*

*— L'appel des rabbins de la République Roumaine dans lequel d'éminentes personnalités religieuses juives montrent la situation réelle de la population juive roumaine,*

*— Les déclarations de certains Juifs qui avaient émigré de Roumanie en Israël qui viennent de rentrer dans leur Patrie.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.*

Le ministre,  
I. DRINCEANU.

Le Gouvernement roumain dans cette réponse ne s'explique pas sur les faits précis qui avaient motivé la protestation de la Ligue : arrestations massives, incarcérations sans jugement, procès à huis clos et ne donne aucune indication sur le sort réservé aux personnes arrêtées.

Depuis lors, quelques rares personnalités de second plan ont été élargies, mais la presque totalité des Israélites arrêtés reste emprisonnée.

La Roumanie a demandé son admission à l'UNESCO. Or, la Charte exige des États faisant partie de cet organisme, ou demandant leur admission, le respect absolu des Droits de l'Homme.

La question devant être discutée à la Conférence qui se tient actuellement à Montevideo, la Ligue souhaite qu'avant son admission des conditions soient posées à la Roumanie. Elle redouterait le renouvellement d'une admission sans condition, comme celle de l'Espagne franquiste qui n'a pas grandi le prestige et le crédit moral de l'UNESCO.

**N. B. —** Depuis qu'a été rédigée la note qu'on vient de lire, la Conférence de Montevideo a décidé de renvoyer à l'an prochain l'admission éventuelle de la Roumanie, ainsi que le lui demandait notamment la délégation française saisie de notre protestation.

## Trois chroniques radiodiffusées

### I

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rendu en septembre un arrêt définitif sur le cas de Bénillan. Vieille affaire, cruelle affaire, dont j'ai parlé ici il y a bien longtemps, où la justice trouve enfin sa revanche, mais bien tardive, et qui montre crûment, avec l'imperfection des procédures, les dangers de certaines coutumes.

A l'origine, un meurtre sordide : une femme de soixante-quinze ans, qui vivait seule et misérable, a été étranglée, puis volée de quelques billets qu'elle cachait. La chose se passait au milieu de novembre 1946. Quelques jours plus tard, les gendarmes mettaient la main sur Bernard Bénillan, jeune voisin de vingt et un ans, de réputation peu flatteuse. Si c'était lui, l'assassin ? Les gendarmes l'interrogèrent, longuement, pesamment, et la police s'en mêla : Bénillan avoua, puis il revint sur ses aveux. L'instruction s'ouvrit : Bénillan, de nouveau, se reconnut coupable, puis à nouveau se reprit et, dès lors, ne cessa plus de se déclarer innocent.

Que valaient ces aveux intermittents, vite rétractés et démentis ? L'arrêt de révision qui vient d'être rendu par la Cour de Cassation affirme — je le cite — qu'ils s'expliquent « sinon par les mauvais traitements qu'il affirme avoir reçus, du moins par la lassitude que lui a causée un interrogatoire qui, d'après les pièces du dossier, a pu se poursuivre du 24 jusqu'au 27 novembre 1946, date à laquelle les aveux ont été consignés tant par la gendarmerie que par la police ». Ce furent cependant ces aveux, si fugitifs et si fragiles, qui le firent envoyer en Cour d'assises, puis condamner par le jury. Le 29 avril 1948, en dépit de ses protestations, les jurés de Bordeaux lui infligèrent quinze ans de bagne.

Il était condamné depuis moins de dix mois quand les vrais auteurs du crime furent trouvés, presque par hasard. C'étaient des Espagnols maraudeurs, qui formaient une petite bande, et qui, pincés, reconnurent tout. Point de dénégation, point de rétractation : expédiés aux Assises et résignés, ils furent condamnés le 21 février 1950.

Il y avait alors trois ans et quelques mois que Bénillan expiait en prison le crime commis par d'autres. La Ligue des Droits de l'Homme demanda sa libération et l'obtint. Car, si étrange qu'il paraisse, cette libération n'était pas de droit — et c'est un point sur lequel nous reviendrons. La révision s'imposait : demandée dès 1950, elle vient enfin d'être obtenue — sur cette lenteur aussi il faudra revenir. L'arrêt rend enfin pleine justice à Bénillan : il proclame son innocence, casse sans renvoi et condamne l'État à lui verser 500.000 francs d'indemnité.

— Allons ! diront les optimistes, tout est bien qui finit bien.

Excusez-nous, la Ligue des Droits de l'Homme n'est pas si aisément satisfaite. Il est heureux que l'innocence soit reconnue, mais après quatre années d'opprobre et plus de trois ans de prison imméritée. Mieux eût valu être plus circonspect. Mieux vaudrait, pour les justiciables à venir, moins de hâte dans l'accusation, moins de lenteur dans la réparation. Il y a, dans cette justice pénale, des ressorts qui jouent mal. C'est là-dessus qu'il faut revenir.

9 octobre 1954.)

### II

En vous contant, l'autre semaine, l'histoire du pauvre Bénillan, sa condamnation imméritée, sa trop longue détention, sa réhabilitation bien tardive, je vous ai dit que je reviendrais sur les causes de ses malheurs. Car, si nous laissons faire, après lui il y en aura d'autres.

En demandant la révision de son procès, Bénillan ne s'est pas heurté à l'obstacle où tant d'autres échouent, le rejet immédiat par la Commission ministérielle. Cependant, les vrais auteurs du crime pour lequel il avait été condamné sont déclarés coupables, et seuls coupables, le 2 février 1950 — Bénillan n'est déclaré innocent que dans l'été de 1954. Quatre ans et demi pour reconnaître officiellement un fait d'évidence aussi claire. Abus de formalités, transmissions administratives trop lentes, trop grande lenteur des juges ? Rien de tout cela n'est impossible à corriger, il suffirait de le vouloir. Il est vrai que les juges, trop peu nombreux, sont surchargés d'affaires : qu'on les allège donc, soit en augmentant leur nombre, soit en leur adjoignant, comme au Conseil d'État, des auxiliaires, auditeurs et maîtres des requêtes. Le projet n'est pas nouveau, les difficultés budgétaires l'ont fait renvoyer aux calendes. C'est le moment de le reprendre : dans le redressement de la Nation, que le gouvernement se propose, la Justice doit avoir son lot. Car si, par sa lenteur désespérante, à l'inverse de ce que croient peut-être quelques magistrats attardés elle ne gagne pas en majesté, elle y perd son autorité.

Autre fait, que je rappelle. Quand les vrais auteurs du crime ont été découverts et confondus, Bénillan était en prison. Il y est resté durant toute la marche de leur procès. Il y était encore après leur condamnation. Sur l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme, on a consenti à le libérer, on n'y était pas obligé, on pouvait le détenir jusqu'à la

révision, quatre ans de plus. La loi est ainsi faite : les effets de l'erreur jouent, ou peuvent jouer, jusqu'à la reconnaissance formelle de l'erreur. Formelle, c'est-à-dire dans la fô-rme, — ô Brid'oison. Une telle loi n'est pas humaine et doit être corrigée.

Voici enfin le principal. Toute l'erreur, pour Bénillan comme pour tant d'autres, est à la source, dans l'instruction préliminaire par gendarmes et policiers. On sait comment ces interrogatoires, provoquant des aveux forcés, peuvent fausser dès le début l'instruction et le procès. On sait aussi pourquoi on leur a donné tant de fréquence et d'importance : pour échapper aux obligations de la loi sur l'instruction contradictoire, qui exige à l'interrogatoire par le juge la présence de l'avocat. Eh bien ! il faut revenir à la loi, les syndicats de police eux-mêmes le demandent.

Justice plus rapide, justice plus humaine, justice plus vraie, si un grand mouvement d'opinion obtient ces réformes indispensables, le pauvre Bénillan n'aura pas souffert vainement.

(16 octobre 1954.)

### III

« Gai, gai, marions-nous ! » dit la chanson.

La loi, proclame la Déclaration des Droits de l'Homme, doit être la même pour tous. La Constitution de 1946, qui nous régit, dans son Préambule, « réaffirme solennellement les Droits et Libertés de l'Homme et du Citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 ». Enfin, l'article 81 de ladite Constitution, qui a force de loi, déclare que « tous les nationaux français... ont la qualité de citoyen de l'Union française qui leur assure la jouissance des droits et libertés garantis par le préambule de la présente Constitution ». Voilà qui est formel.

Et cependant, si vous voulez vous marier... Écoutez une histoire vraie.

M. Denis (je déguise les noms, bien entendu), M. Denis, professeur à Paris après de fortes études, visite une exposition de peinture et s'éprend de l'exposante, M<sup>lle</sup> Isacovici. Les deux jeunes gens décident de s'épouser. Alors commencent les désagréments.

M. Denis est Français, mais sa fiancée est Israélienne, donc étrangère. Une disposition récente (*article 13 de l'ordonnance du 2 novembre 1945*) subordonne le mariage des étrangers à une autorisation administrative. La fiancée de M. Denis fait sa demande d'autorisation ; l'Administration la rejette. Mais en refusant à M<sup>lle</sup> Isacovici, étrangère, l'autorisation d'épouser un Français, c'est ce Français à qui elle interdit de se marier avec la femme de son choix.

« La liberté, dit la Déclaration des Droits, réaffirmée solennellement par notre Constitution de 1946, la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » : tout, vous le voyez, excepté de se marier selon son goût — à moins de prouver qu'en épousant une Israélienne, peintre de talent et charmante de surcroît, M. Denis nuit à autrui — à qui, grands dieux ?

Cette disposition est absurde. Elle est d'ailleurs contraire à la Déclaration internationale des Droits, que la France a ratifiée. Pour l'honneur de la France, elle devrait être supprimée : avis à la Commission de la Justice de l'Assemblée nationale.

En attendant, son absurdité suit sa logique et prolifère. L'Administration anonyme ayant reçu pouvoir d'intervention dans la vie privée de M<sup>lle</sup> Isacovici s'y prélassa. Pour s'éclairer sur le mariage projeté, elle a ordonné une enquête et l'a fait porter notamment sur la peinture de cette artiste. Les tableaux l'ont choquée, n'étant pas, assure-t-elle, assez classiques ! Jeunes étrangères, qui voulez vous marier en France, apprenez d'abord à connaître le goût de l'Administration, et à le suivre...

M. Denis, de son côté, a subi des interrogatoires de police. Pourquoi tient-il à ce mariage suspect, peut-être subversif ? Il a donc été invité à s'expliquer sur ses opinions et sur les opinions de sa famille : que pense-t-elle des étrangers en général et des Israélites en particulier ? Finalement la police, qui n'est pas antisémite, oh ! non, lui a gentiment conseillé de ne pas faire ce mariage-là !

Ce mariage s'est fait quand même, parce que la Ligue des Droits de l'Homme a obtenu du ministre de l'Intérieur l'autorisation refusée par l'Administration ennemie de la peinture insuffisamment classique.

Reste le ridicule de tout cet arbitraire — un ridicule qui n'est pas loin de l'odieux. Est-ce que certaines pratiques d'inquisition policière, qui ne sont pas de chez nous, vont s'accréditer chez nous ? Et laissera-t-on bafouer par des fonctionnaires de France les principes que la France, pour sa gloire, a enseignés au monde ?

(30 octobre 1954.)

## Des grâces inquiétantes

I  
Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme,

Constatant que la peine d'un an d'emprisonnement prononcée contre Maurice Bardèche, devenue définitive par l'arrêt de la Cour de Cassation du 11 février 1954, qui a expressément relevé contre lui le caractère intentionnel de son apologie des crimes de guerre, indépendamment de son exaltation du régime national-socialiste et de ses imputations injurieuses et diffamatoires à l'égard des juges français du Tribunal de Nuremberg, n'a commencé d'être exécutée que le 30 juin suivant,

S'étonne, au nom du principe de l'égalité des citoyens devant la loi, du retard apporté à l'exécution de cette condamnation,

Et regrette plus encore, qu'il y ait été mis fin par une grâce qui, survenue quinze jours après, risque d'apparaître comme un acte de faiblesse, sinon d'encouragement, à l'égard des apologistes des crimes nazis.

21 juillet 1954.

## II

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 septembre 1954, n'a pas appris sans émotion la commutation de la peine de mort prononcée contre les principaux coupables d'Oradour.

Dans la publication tardive de cette mesure prise en juillet, il décèle la crainte de provoquer dans l'opinion une protestation légitime.

En effet, l'atténuation du jugement du Tribunal de Bordeaux, si réfléchi, si mesuré, sauve la vie au plus inhumain des bourreaux, l'Alsacien Roos, engagé volontaire dans les SS, traître à la France et massacreur implacable des femmes et des enfants enfermés par lui dans l'église.

Beaucoup de Français estimeront avec la Ligue que le 14 juillet n'est pas fait pour un tel pardon.

## Lisez...

OLGA WORMSER ET HENRI MICHEL. — *Tragédie de la Déportation 1940-1945.* — Editions Hachette.

Voici un livre d'horreurs vraies.

En ces 500 pages in-8°, les auteurs ont fait revivre tout le martyre des déportés : les convois et l'arrivée au camp, la vie dans l'esclavage, la livraison à l'expérimentation pathologique, la mort provoquée et l'extermination en masse.

Point de dissertations, ni d'appréciations personnelles : des dépositions de témoins-victimes, composant par leur poids le plus terrible réquisitoire.

Cette résurrection du crime est affreuse, mais salutaire, et elle vient en temps utile. Publié, dans l'accord des deux associations de déportés, sous le patronage du Réseau du Souvenir, l'ouvrage enseigne en effet le devoir de se souvenir.

Un peuple sain peut gracier ses tortureurs abattus : il n'a pas le droit, oublieux des victimes, de remettre en place les bourreaux.

JEAN DAVIDSON. — *Correspondant à Washington.* — Aux Editions du Seuil.

M. Davidson a été pendant huit ans, de 1945 à 1953, correspondant de l'Agence française de presse à Washington. Témoin d'événements décisifs de l'après-guerre, il révèle, hors des vérités officielles, ce qu'il a vu, entendu, constaté, sans qu'une censure inavouée, inapparente, mais efficace, lui ait permis de le dire.

« Ce que je n'ai jamais câblé », dit-il — « pu câbler » serait plus exact.

Les Français verront dans son livre où les a menés la dépendance, avidement recherchée, du dollar.

Si l'auteur avait calomnié, on l'aurait poursuivi : le précédent de l'affaire des piastres promettait un écrasement sous les amendes. Faute de le pouvoir, on a organisé autour de son livre un pudique, un prudent silence.

Voilà pourquoi, bien que ce livre ne nous ait pas été envoyé nous invitons à le lire :

Parce qu'il n'y a pas de vraie démocratie dans le déguisement ou l'omission de la vérité ;

Parce qu'un pays, autant qu'un homme, pourrit des gangrènes cachées qui cheminent.

## LE CONGRÈS NATIONAL DE 1955

*aura lieu à Nice, Salle Bréa, avenue Notre-Dame  
le samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 avril.*

### Ordre du Jour

Le Secrétariat général rappelle aux Sections qu'aux termes de l'article 32 des Statuts généraux, « l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central... Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois au moins avant la date du Congrès ». En conséquence, les Sections sont invitées à faire parvenir leurs propositions au Secrétariat général pour le 15 décembre au plus tard.

Elles ne peuvent proposer qu'une seule question générale.

A la demande de plusieurs Sections, et à titre de pure information, le Bureau de la Ligue a décidé de faire connaître aux Sections les propositions dont il est déjà saisi :

1. — *Comment parvenir à la détente internationale ?*
2. — *La révision de la Constitution : Est-elle nécessaire ? Serait-elle suffisante ?*
3. — *L'enfance en danger.*
4. — *Le problème des jeunes.*
5. — *La réforme de la Justice.*
6. — *Le régime des aliénés.*
7. — *Le fonctionnement des pouvoirs publics : comment l'adapter plus exactement aux principes démocratiques et aux besoins de notre temps.*

### Renouvellement du Comité Central

Le Congrès national de Paris, en décembre 1953, a décidé que le prochain Congrès aurait lieu à Nice, à Pâques 1955.

En conséquence, il n'y a pas eu d'élections pour le renouvellement des membres du Comité central composant le tiers sortant en 1954. Il y aura donc lieu de procéder au renouvellement de la série 1954 en même temps qu'au renouvellement de la série 1955, la série 1954 devant être ensuite renouvelable en 1957, et la série 1955 en 1958.

#### Membres résidents

- 12 sièges sont à pourvoir au titre de 1954.  
13 sièges sont à pourvoir au titre de 1955.

Par suite de la démission du Docteur Sicard de Plauzoles, devenu Président d'Honneur, sortant en 1954, un siège de membre résident se trouve vacant.

#### Membres non-résidents

- 4 sièges sont à pourvoir au titre de 1954 :  
Groupes VI, VII, IX, X.  
3 sièges sont à pourvoir au titre de 1955 :  
Groupe I, II, III.

Par suite du décès de M. Freissinet (Groupe IX) sortant en 1954, et de M. Boucherat (Groupe VIII) sortant en 1956 deux sièges se trouvent vacants.

Départements composant les groupes :

- Groupe I. — Nord, Pas-de-Calais, Somme. Sièges tenus par M. ANDRÉ BERNARD.  
Groupe II. — Bas-Rhin, Haut-Rhin, Belfort, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Marne, Haute-Marne, Ardennes, Aisne, Aube, Haute-Saône. Sièges tenus par M. GEORGES CERF.  
Groupe III. — Seine-Inférieure, Oise, Eure, Eure-et-Loir, Orne, Calvados, Manche, Ille-et-Vilaine, Côte-du-Nord, Finistère, Morbihan. Sièges tenus par M. VALLÉE.  
Groupe VI. — Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes. Sièges tenus par M. TEXIER.  
Groupe VII. — Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Aveyron, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Gard, Lozère. Sièges tenus par M. FONTAN.  
Groupe VIII. — Puy-de-Dôme, Allier, Creuse, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Loire, Ardèche, Nièvre, Côte-d'Or, Yonne. — Sièges vacants.  
Groupe IX. — Rhône, Ain, Jura, Doubs, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Corse. — Sièges vacants.  
Groupe X. — Territoires d'Outre-Mer : Alger, Constantine, Oran, Tunisie, Maroc, Moyen-Orient, Sénégal, Indochine, Réunion, Madagascar. Sièges tenus par M. MARC FAURE.

L'article 6 des Statuts généraux dit que "les candidatures présentées pour le renouvellement annuel doivent parvenir au Comité Central quatre mois au moins avant la date de l'élection". Les Sections doivent donc faire parvenir leurs propositions de candidature au Secrétariat pour le 15 DÉCEMBRE AU PLUS TARD.

## AUX ABONNÉS ET AUX SECTIONS

---

Ce *Cahier* paraît tard, et la Direction s'en excuse. Mais il faut savoir pourquoi.

Le Bureau dès le mois de septembre, le Comité Central en octobre, avaient décidé de tenir une réunion plénière le dimanche 31 octobre et d'inscrire à son ordre du jour les grandes questions qui, depuis l'été, préoccupent la Ligue (et la France) : Indochine depuis les accords de Genève, Afrique du Nord depuis l'ouverture des négociations franco-tunisiennes, situation européenne après le rejet de la C.E.D. et les accords de Londres et de Paris — sans oublier l'affaire des fuites, apparemment minime en comparaison, grave cependant par ce qu'elle découvre d'odieus dans les intrigues de police et dans les mœurs politiques. Il était naturel que les premiers *Cahiers* de l'exercice qui commence apportent aux ligueurs les résolutions prises.

Or, ces résolutions n'ont pu être toutes adoptées le jour même. L'une des plus importantes, sur l'Afrique du Nord, a dû être soumise par correspondance à tous les membres du Comité. Le Bureau, spécialement convoqué, a dû recueillir leurs votes et, d'autre part, compléter le texte par un paragraphe relatif aux événements d'Algérie survenus depuis le 31 octobre.

Ainsi les retards s'aggravaient. Une dernière cause est venue les accroître : la difficulté matérielle de la composition, de l'impression et de la correction des *Cahiers* dans les conditions actuelles. Nous ne saurions trop appeler là-dessus l'attention des ligueurs. Nos ressources, jusqu'à ce jour, imposent au personnel, trop peu nombreux, une tâche trop lourde et, à l'impression des *Cahiers*, des complications excessives.

La contribution extraordinaire, décidée par le Congrès, devait servir, entre autres, à réduire ces difficultés et, par suite, à rendre plus régulière la publication des *Cahiers*. Mais, si bon nombre de Sections s'en sont acquittées en conscience, trop d'autres encore y ont mis moins de hâte et de bonne grâce.

Que les Sections n'en doutent pas : nous ferons, quant à nous, tout le possible pour leur donner à temps des *Cahiers* qui leur plaisent. Si nous n'y parvenons pas aussi vite et aussi bien qu'elles le souhaiteraient et que nous le désirerions, elles sauront à qui s'en prendre : à celles qui, par négligence, en ne donnant pas ce qu'elles doivent, font tort à toutes les autres et entravent l'essor de la Ligue elle-même.

LIBRARY OF THE  
MUSEUM OF NATURAL HISTORY

CH. 1418 A

POSTES-TÉLÉGRAPHES-TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT

à un C/C postal

Étiquette extraite  
du registre  
n° 510

ORIGINE

CADRE A

COUPON

DESTINÉ AU TITULAIRE  
du C/C n° **00218-25**

MONTANT DU MANDAT

F.

Nom et adresse de l'expéditeur

Répétez votre nom et votre  
adresse au verso du mandat.  
Insérez votre correspondance  
au verso du présent coupon.

REPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

MANDAT DE LA SOMME DE (en lettres)

A inscrire au compte courant  
désigné ci-dessous :PARIS c-c 218-25  
LA LIGUE DES DROITS DE  
L'HOMME - 27 rue  
Jean Dolent PARIS 14e

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (voir au verso)

A DIRIGER SUR  
le centre de chèques de

PARIS

CADRE A REMPLIR

par le bureau d'émission

SOMME EN CHIFFRES

F.

Numéro et date d'émission (1)

CH. 1418 B

POSTES-TÉLÉGRAPHES-TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT

à un C/C postal

Étiquette extraite  
du registre  
n° 510

ORIGINE

CADRE A

COUPON

DESTINÉ AU TITULAIRE  
du C/C n° **021825**

MONTANT DU MANDAT

F.

Nom et adresse de l'expéditeur

Répétez votre nom et votre  
adresse au verso du mandat.  
Insérez votre correspondance  
au verso du présent coupon.

REPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

MANDAT DE LA SOMME DE (en lettres)

A inscrire au compte courant  
désigné ci-dessous :PARIS c-c 218-25  
LA LIGUE DES DROITS DE  
L'HOMME 27 R. Jean Dolent  
PARIS 14e

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (voir au verso)

A DIRIGER SUR  
le centre de chèques de

PARIS

CADRE A REMPLIR

par le bureau d'émission

SOMME EN CHIFFRES

F.

Numéro et date d'émission (1)

Nom et adresse { M .....  
de l'expéditeur { à .....

CORRESPONDANCE  
DE LA PARTIE VERSANTE  
avec le titulaire du compte

**PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE**

Timbre affiché au centre de  
chèque ou à part le mandat  
au crédit du compte courant  
pour le bénéficiaire.

82-81200

**CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS**

(Art 84 L. G. - VII - fascicule)

J. A. 36589

[1] La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

Nom et adresse { M .....  
de l'expéditeur { à .....

CORRESPONDANCE  
DE LA PARTIE VERSANTE  
avec le titulaire du compte

**PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE**

Timbre affiché au centre de  
chèque ou à part le mandat  
au crédit du compte courant  
pour le bénéficiaire.

REAPPELEMENT CAHIERS 1984

**CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS**

(Art 84 L. G. - VII - fascicule)

J. A. 60372

[1] La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

